

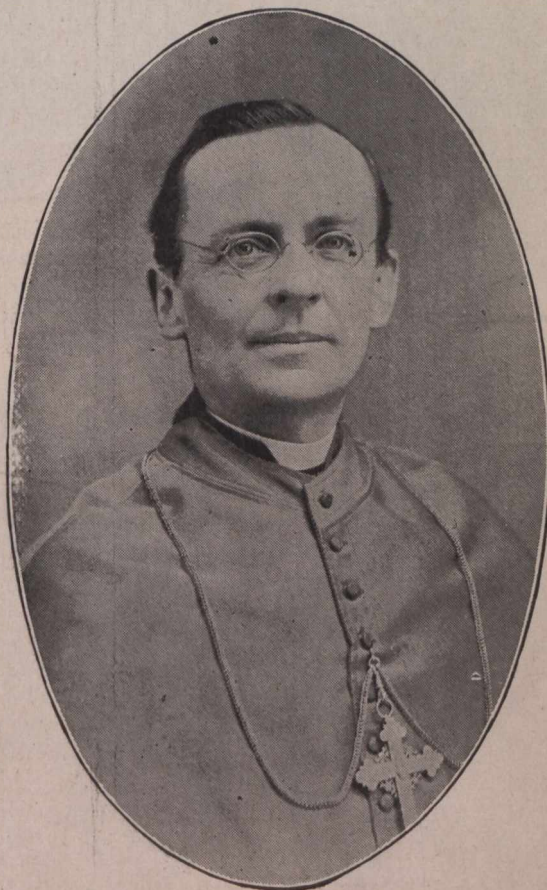
L'ILLUSTRATION

Supplément de "La Revue Franco-Américaine"

Vol. 3. No. 6.

1er Octobre, 1909.

Les Pères du Concile Canadien ⁽¹⁾

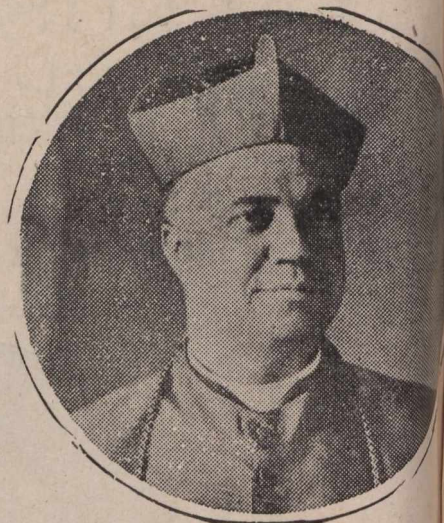


SA GRANDEUR MGR BRUCESI
Archevêque de Montréal

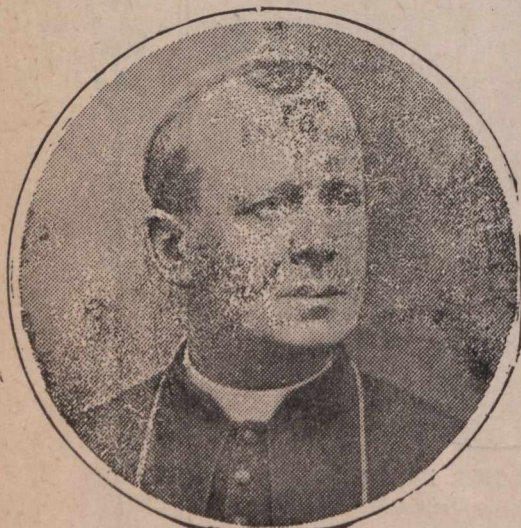
(1) Vignettes gracieusement fournies par le "Soleil" de Québec.



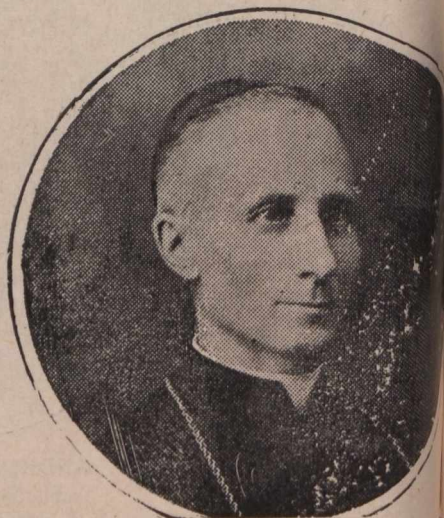
MGR. LANGEVIN
St-Boniface



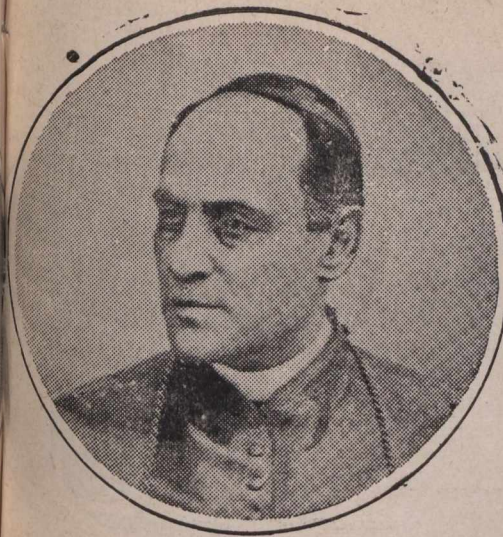
MGR. JOS. EMARD
Evêque de Valleyfield



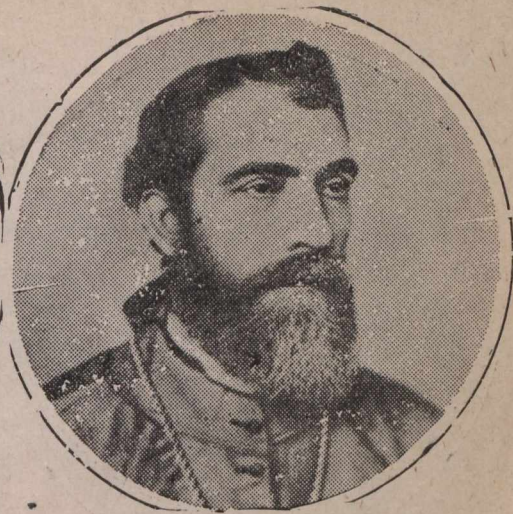
MGR. ARCHAMBAUL
Evêque de Joliette



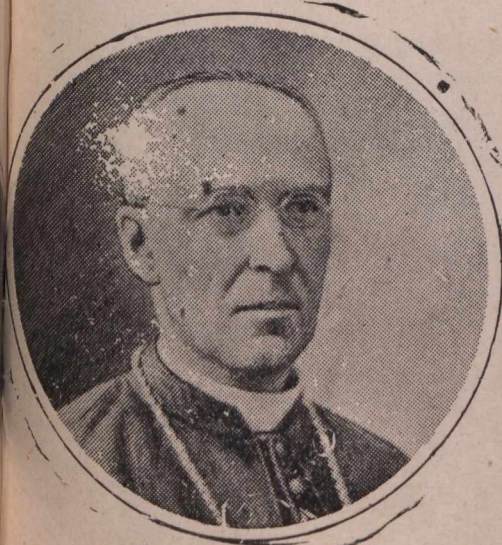
MGR. X. BERNARD
Evêque de St-Hyacinthe



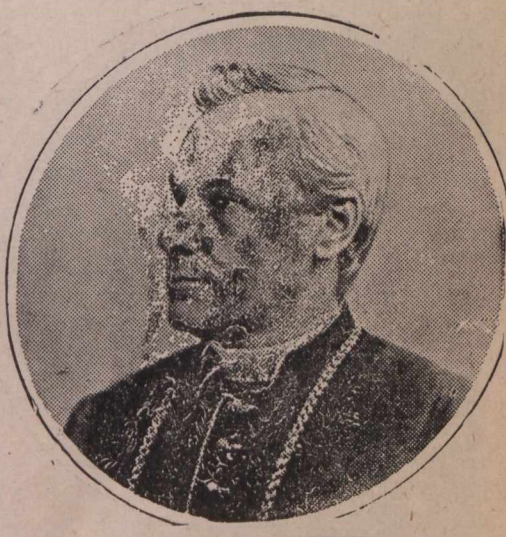
MGR A. A. BLAIS
Evêque de Rimouski



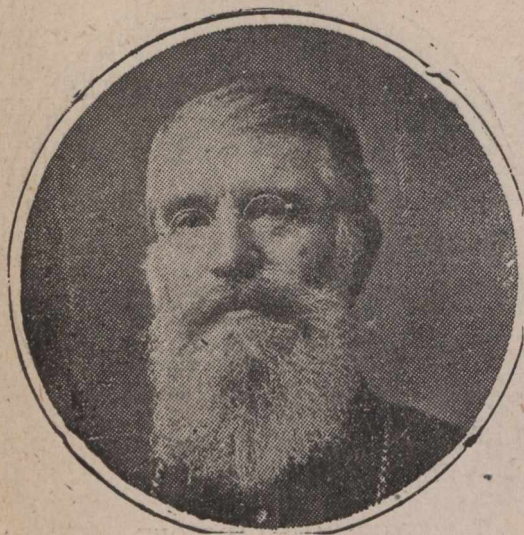
MGR PAUL LAROCQUE
Evêque de Sherbrooke



MGR F. X. CLOUTIER
Evêque de Trois-Rivières



MGR T. LABRECQUE
Evêque de Chicoutimi



MGR PASCAL
Evêque de Prince Albert



MGR E. A. LAULIFFE
Vicaire Apostolique de Témiscamingue



MGR LEGAL
Evêque de St. Albert



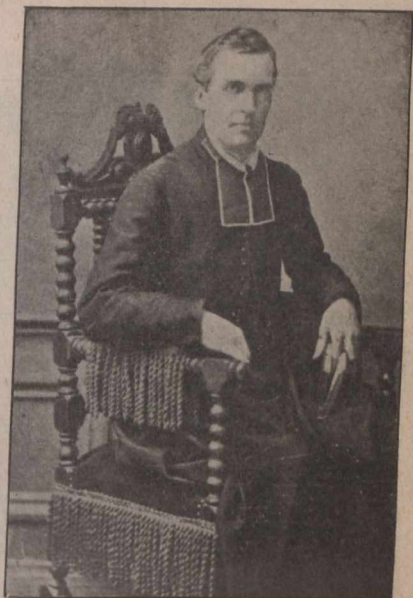
MGR BLANCHE
Vicaire Apostolique du Golfe St-Laurent

Un monument à la Grosse-Ile



FEU MGR BOLDUC

Un des prêtres Canadiens-français qui protégèrent les orphelins irlandais en 1847.



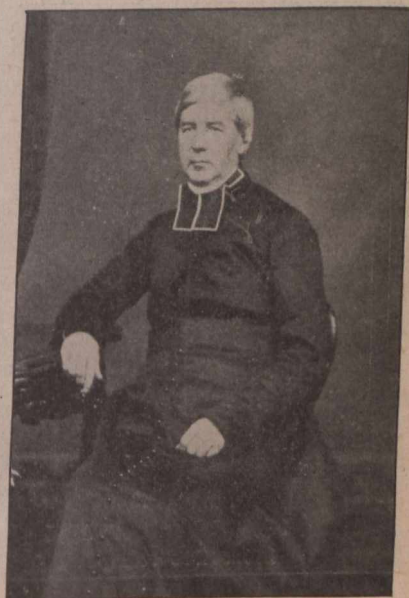
FEU L'ABBE EDOUARD BONNEAU

Missionnaire à la Grosse-Ile de 1854 à 1857, un autre ami dévoué des irlandais catholiques parmi le clergé canadien-français.



FEU MGR CAZEAU

Vicaire-général du diocèse de Québec; se dévoua pour les irlandais et leurs orphelins en 1847.



FEU L'ABBE PIERRE ROY

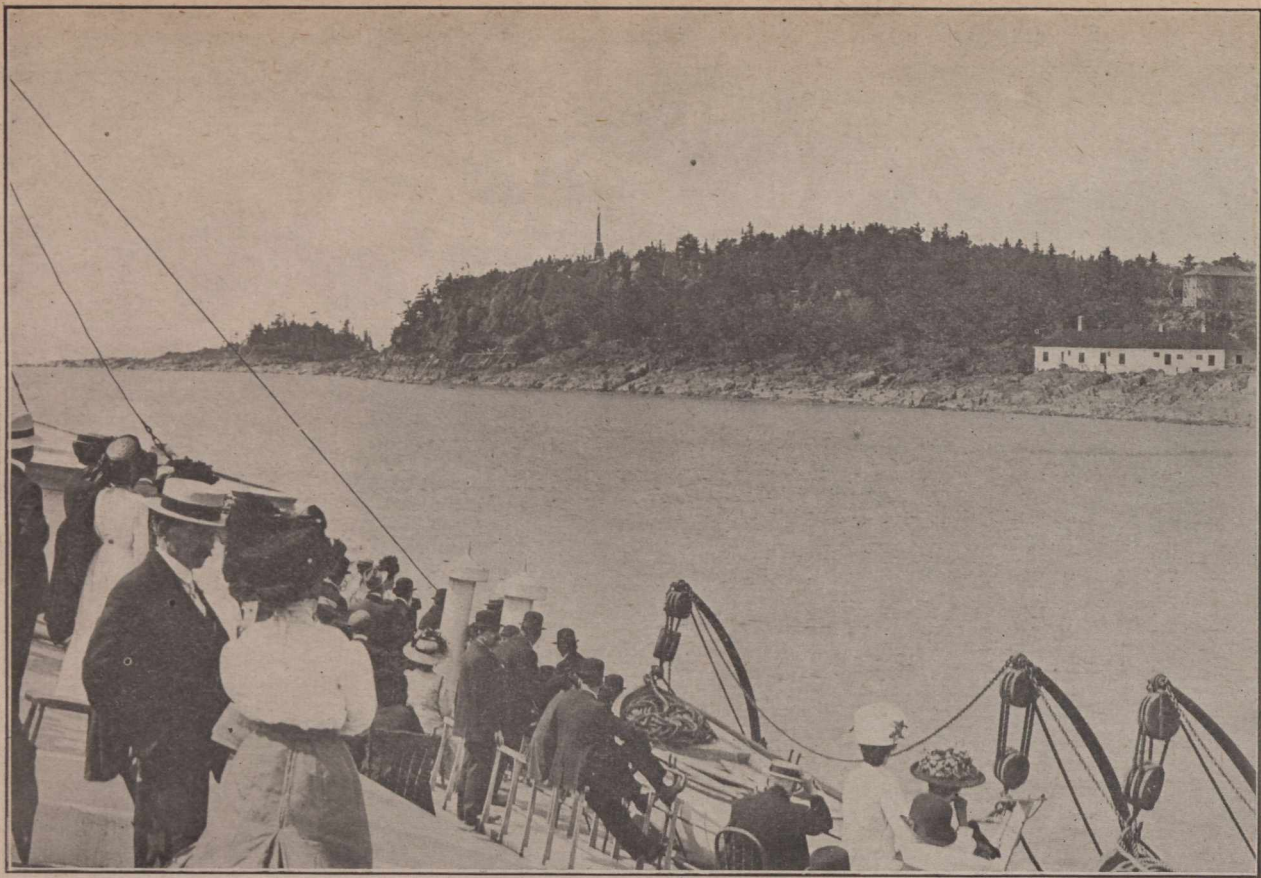
Un des prêtres canadiens-français morts du typhus en secourant les irlandais à la Grosse-Ile en 1847.



A LA GROSSE-ILE—LA MESSE DE REQUIEM EN PLEIN AIR (15 août 1909)



MONSEIGNEUR SBARETTI, prononçant un discours au dévoilement du monument aux victimes de 1847.



LA GROSSE ILE VUE DU LARGE

Le moulin

*Seul, au milieu du cercle immobile des landes
Qu'enferme un brouillard bleu tendu par larges bandes
Sous le terne désert du ciel qui s'alanguit,
Droit parmi le soleil universel des formes,
Le vieux moulin girant ses quatre bras énormes,
Ahane et grince dans la nuit.*

*Oh, la vaste torpeur des champs couleur de cendre !
Le grillon qui sifflait s'interrompt pour entendre
L'invisible meunier qui siffle dans sa tour ;
Puis, le meunier se tait, le grillon recommence,
Et leurs chants alternés font la paix plus immense
Dans le silence d'alentour.*

*Tic tac ! Le grain se moud dans la tourelle grise,
Et sans fin, sans repos, vite, au gré de la brise,
Avec les airs d'un fou qui s'agite en rêvant,
Les gestes du moulin lancent dans l'ombre pâle
Ses quatre membres secs et brunis par le hâle
Qui craquent au souffle du vent.*

*Aujourd'hui comme hier, et chaque jour encore,
Au vent doré du soir, au vent blond de l'aurore,
Va, bon moulin, toi qui travailles quand tout dort,
Et sans savoir pourquoi tu tournes, tourne encore,
Tourne toute la nuit, pour reprendre à l'aurore
Sous le vent de l'est ou du nord !*

* * * * *
* * * * *
* Tourne ta grande roue, et vole, et bats des ailes ! *
* Mouds ce qu'il faudra moudre, orges, blés ou touselles, *
* O moulin, bon moulin, qu'importe ce qu'on peut ? *
* Et sans savoir quel grain l'on jette sous tes meules, *
* Fougueux inconscient, fort de tes forces seules, *
* Tourne et geins quand le meunier veut ! *
* * * * *
* Tourne, ô mon âme, et mouds ton œuvre, tourne et broue ! *
* Sans savoir ce que vaut ton blé, tourne ta roue ! *
* La grange est pleine, il faut tourner, mon cœur est plein, *
* Dans le vent du hasard, avec ou sans envie, *
* Et tant que l'heure souffle, il faut tourner sa vie *
* Comme les ailes du moulin ! *
* * * * *
* * * * *
* * * * *
* * * * *

Edmond Haraucourt.

A l'assaut des institutions Canadiennes- françaises

IV

Le diocèse de Portland.

On prête à un évêque irlandais des Provinces maritimes le propos suivant : " Quelque soit le nombre des Acadiens et des Canadiens-français, la langue anglaise disparaîtra de ce pays. Toute agitation est inutile, c'est l'anglais qui doit dominer." La pensée complète de ce prélat est évidemment que, devant une pareille sentence, tous les catholiques français du continent n'ont plus qu'à se coucher pour mourir et à baiser amoureusement le tombeau que leur prépare une remuante hiérarchie de la langue anglaise. La race française en Amérique, condamnée à disparaître, n'a plus qu'à avaler sans récriminer son petit " bouillon de onze heures," ou à suivre le conseil de tous les renards à la queue coupée qui veulent mettre leur infirmité à la mode.

Malheureusement, et il n'y a que les irlandais pour ne pas se décourager d'un pareil état de choses, il ne suffit pas d'une déclaration en l'air, d'une sentence de mort portée sur une race par les caméléons de l'histoire, pour trancher une destinée nationale. Il ne suffit même pas d'exploiter à son profit certains préjugés ou de grosses influences; il arrive toujours, pour les races vigoureuses, un moment où la vérité sort de son puits et fait éclater au grand jour l'odieux des persécutions comme l'héroïsme des souffrances endurées pour les causes saintes.

Pour ce qui est de nos questions nationales ce moment, s'il tarde à venir, ne peut assurément pas manquer d'arriver, et chaque jour qui se lève pourrait bien annoncer le Maître

venant la lampe à la main scruter Jérusalem" (1) et "dévoiler les secrets des ténèbres." (2)

Mais souvent l'attente est longue, bien des années passent sur des problèmes restés sans solution, sur des questions incomprises, et pour plus d'une race le suprême espoir dans le triomphe final de la justice, c'est cette douloureuse consolation de n'avoir pas entièrement épuisé sa puissance de souffrir, "de n'avoir pas encore résisté jusqu'au sang" (3).

Après tout, "ceux qui vivent ce sont ceux qui luttent," et comme le faisait si bien observer notre ancien camarade Héroux, nous ne "savons pas trop mauvais gré à nos adversaires de nous faire sentir la pointe du fer." Et si nous trouvons quelquefois à redire des moyens déloyaux employés pour nous combattre, nous pouvons toujours nous reposer sur cette confiance que même nos adversaires les plus acharnés ne peuvent tourner une seule page de notre histoire américaine sans que surgissent des noms français ou le récit de dévouements et d'apostolats français,

Nous avons pu montrer récemment, avec chiffres à l'appui, quelle était la situation des nôtres sur les différents points du Canada où ils sont plus intimement mêlés à la population de langue anglaise. Nous avons pu montrer et la nature de la lutte qu'on leur fait et comment, à la faveur de certaines intrigues, ont pu se faufiler jusqu'au premier rang des gens qui n'avaient encore démontré que leur supériorité à jouer des coudes. La création du nouveau diocèse du Sault Ste-Marie nous avait sur ce point donné une leçon qui n'a pas été inutile dans la lutte plutôt secrète, mais bien réelle, qui se livre autour du diocèse d'Ottawa.

Au cours d'études précédentes nous avons fait observer qu'en Canada comme dans la Nouvelle-Angleterre la même race dominant sans le nombre, et sans même l'excuse d'un mérite supérieur, tous les traits lancés contre nous semblaient obéir à une même impulsion, comme si l'on avait réellement comploté de cerner lentement l'élément canadien-français dans la province de Québec. Et il n'y a pas jusqu'à cette *Extension Society*, organisée à Toronto qui ne soit venue confirmer nos soupçons, sinon en faire naître de nouveaux. Du reste, ce qui s'est passé depuis un petit nombre d'années ou

(1) Soph. I, 12.

(2) I. Cor., IV, 5.

(3) Hébr. XII, 4.

même depuis quelques mois démontrait suffisamment que tous nos ennuis du passé n'étaient bien que les avant-coureurs du formidable assaut que l'on prépare, que l'on lance déjà contre les institutions canadiennes-françaises.

Dans la Nouvelle-Angleterre, c'est le diocèse de Portland qui, en ce moment, semble offrir le type le plus complet du foyer d'assimilation virulente. C'est tellement vrai que Mgr Louis S. Walsh, l'évêque actuel de Portland, n'a plus rien à envier, sous ce rapport, à la réputation pourtant considérable de son prédécesseur, l'archevêque de Boston. Et quand on nous dit dans l'Etat du Maine, que le régime Walsh est encore pire que le régime O'Connell, nous nous demandons ce que l'on fait de certaines paroles d'apaisement qui au lendemain de la nomination de Mgr Walsh garantissaient que les Franco-américains seraient traités convenablement. Aussi bien est-ce le temps de se rappeler ces choses aujourd'hui que ces promesses, solennelles et venant de haut, ont été violées, que nos compatriotes ont senti plus lourd le fardeau d'épreuves qu'ils ont demandé inutilement à Rome d'alléger, que dans le nouveau pasteur donné à leur diocèse ils n'ont vu que l'exécuteur des vengeances de celui qui partait et le continuateur moins adroit mais plus acharné de sa politique de ruine et de désolation.

Les limites que nous devons donner à cet article ne nous permettent pas de raconter au long l'histoire douloureuse que fut celle de nos compatriotes du Maine depuis les 10 ou 15 dernières années.

Nous avons pu nous procurer une brochure publiée en 1908, par M. Odule Laplante, de Lewiston, qui nous donne en quelques pages un état détaillé de la situation des nôtres dans le Maine, aux multiples points de vue de la population, des affaires, des entreprises sociales et religieuses. Les Franco-Américains sont dans le diocèse de Portland 91,000 contre environ 30,000 irlandais et il suffira de constater ce fait pour comprendre tout l'odieux du régime qu'on leur impose. Les temps de foi ardente n'ont pas connu pareilles misères et il fallait notre époque de prétendue liberté pour assister à ce dévergondage de théories et d'ambitions qui dans l'Eglise américaine est en train de compromettre à jamais l'entreprise divine du catholicisme.

La préface du travail de M. Laplante, signée par les membres

du Comité Permanent de la Cause Nationale du Maine (1)
est à lire en entier.

❖ “ L’an 1906, les Franco-Américains de l’Etat du Maine, ❖
❖ ou ce qui est équivalent du diocèse de Portland, luttèrent ❖
❖ énergiquement pour avoir un évêque de leur nationalité. ❖
❖ Ils considéraient leur demande comme une chose des plus ❖
❖ justes, et ils étaient persuadés qu’elle serait approuvée et ❖
❖ défendue par tout homme impartial. Ils se basaient sur ❖
❖ des raisons bien solides comme on peut en juger par les ❖
❖ deux principales qu’ils alléguaient, à savoir que les trois ❖
❖ évêques qui avaient précédé étaient Irlandais, et qu’eux, ❖
❖ les Franco-Américains, formaient la grosse majorité de la ❖
❖ population catholique du diocèse de Portland. Ils affir- ❖
❖ maient qu’il y avait dans ce diocèse environ 85,000 Franco- ❖
❖ Américains contre 35,000 Irlando-Américains. Ils ajout- ❖
❖ aient que leur nombre augmentait rapidement tandis que ❖
❖ celui des Irlandais diminuait chaque jour ; parce que les ❖
❖ mariages des Franco-Américains sont très féconds et ceux ❖
❖ des Irlandais le sont beaucoup moins, en outre l’immig- ❖
❖ ration apporte chaque jour dans le diocèse de nouveaux ❖
❖ Franco-Américains, tandis que les Irlandais le quittent ❖
❖ pour d’autres Etats.

❖ “ Nos assertions ayant été mises en doute ou niées, la ❖
❖ Propagande, comme nous l’avons su de source absolument ❖
❖ certaine, interrogea sur ce point le délégué apostolique de ❖
❖ Washington. Celui-ci répondit que les autorités civiles de ❖
❖ Portland, interrogées par lui, affirmaient que le nombre ❖
❖ des Franco-Américains était inférieur à celui des Irlando- ❖
❖ Américains. Nous ne voulons accuser ici personne et nous ❖
❖ préférons plutôt croire à un malentendu qu’à autre chose. ❖
❖ En 1900 le gouvernement fit faire un recensement, et dans ❖
❖ ce recensement on considéra comme Américains tous ceux ❖
❖ qui étaient nés aux Etats-Unis, qu’ils fussent Canadiens ❖
❖ (Franco-Américains), Italiens, Polonais, Allemands, etc. ; ❖
❖ ajoutons que beaucoup de Franco-Américains, nés au ❖
❖ Canada, sont devenus par la naturalisation citoyens des ❖
❖ Etats-Unis. Tout cela fait assez comprendre comment ❖
❖ les autorités civiles du Maine ont pu répondre comme ❖
❖ nous venons de le dire et ont pu ainsi être la cause d’une ❖
❖ grave erreur, autre en effet était le point en litige. Les ❖
❖ autorités ecclésiastiques, romaines et autres, considèrent ❖
❖ comme Italiens, Polonais, Allemands, etc., ceux qui, rési- ❖
❖ dant aux Etats-Unis, continuent à parler italien, polonais, ❖
❖ allemand, etc., et à conserver dans leurs mœurs quelque ❖
❖ chose de leur ancienne origine.

❖ “ Les choses entendues dans ce sens, il s’agissait donc ❖
❖ de savoir si dans le diocèse de Portland il y a plus de ❖
❖ Franco-Américains que d’Irlando-Américains.

❖ “ La Propagande et le Souverain Pontife, induits ainsi ❖
❖ en erreur, ne pouvaient certes prêter une oreille favorable ❖
❖ à notre légitime demande, mais devaient au contraire ❖
❖ perdre toute confiance dans nos assertions et considérer ❖

(1) MM. Joseph Voyer, président ; Joseph Côté, secrétaire ; L. N. Gen-
dreau, asst.-sec. ; Narcisse Garneau, trés. ; A. F. Reny, Dr. L. P. Ducharme,
P. P. Thibault.

comme exagérées et fausses toutes les raisons que nous avons apportées en faveur de notre cause : notre argument principal et le plus facilement contrôlable tombant, tout s'écroulait et nous devions être considérés comme des menteurs, des rebelles, des gens incontentables, des incapables, etc., couleurs d'ailleurs, sous lesquelles des esprits légers, superficiels, mécontents, nous dépeignaient à Rome.

“ Pour le triomphe de la vérité, pour l'honneur de notre nationalité, pour le bien de notre cause qui est la cause de la religion, nous avons jugé qu'il était de notre devoir de montrer à tous notre véracité et notre exactitude. A cet effet, nous avons fait le recensement des Franco-Américains du Maine. Ce travail fut confié à M. Odule Laplante, excellent chrétien, homme sérieux, consciencieux, intègre, intelligent, actif, pratique, recommandable à tous les points de vue. Il y a employé plusieurs mois, visitant toutes les localités du Maine, parcourant plus de 2,500 milles en chemin de fer, plus de 300 en bateau et environ 200 en voiture, à peu près partout aidé avec bienveillance et empressement par les prêtres et les laïques de l'endroit. Les qualités intellectuelles et morales de M. Odule Laplante excluent l'ombre même d'un soupçon relativement à sa bonne foi et à sa sagacité dans l'affaire ; en outre tous ses chiffres furent authentiqués par le serment devant les juges de paix respectifs, comme on le verra dans le présent volume.

“ Ce volume démontre, dans tous ses détails, le résultat de cette enquête, qui offre certes toutes les conditions d'intelligence, de véracité, de diligence que peut exiger la critique la plus sévère. Indiquons déjà ce résultat général : il y a dans le diocèse de Portland non 85,000, mais **91,567** Franco-Américains. Le directoire ecclésiastique des Etats-Unis (année 1908), qui se base sur les rapports des curies épiscopales et qu'on peut considérer comme suffisamment exact, porte à 123,547 la population catholique du Maine ; il reste donc 31,980 pour tous les autres catholiques : Irlandais, Indiens, Italiens, Polonais, Syriens, etc., de cet Etat.

“ Voyez : nous avons concédé aux Irlandais, pour être plus sûr, une population de 35,000. Il faut donc en rabattre. Remarquons encore : les Italiens sont si nombreux dans la ville épiscopale de Portland que Mgr Walsh vient de créer une paroisse purement italienne. (1) A quel chiffre se trouve donc réduite la population purement irlandaise du diocèse de Portland ?

“ Ces données disent bien des choses et sont la source de bien des considérations pour ceux qui savent lire dans le présent et l'avenir. Nous comptons que nous avons abondamment prouvé ainsi que notre cause mérite une attention sérieuse et nous avons la ferme confiance quelle sera prise en considération égale à son mérite par tous ceux qui sont impartiaux, justes, libres de tout préjugé et de toute passion et qui cherchent sincèrement non leur intérêt propre mais les intérêts de la religion. En effet,

(1) Il serait aussi possible de fonder à Portland une paroisse purement franco-américaine.

✱ les Franco-Américains du Maine se sentent sous le poids ✱
 ✱ de l'oppression et cette oppression est une menace pour ✱
 ✱ leur foi " ✱

De son côté M. Laplante, dit :

✱ " Je dois déclarer qu'en certains endroits, j'ai rencontré ✱
 ✱ des Canadiens qui ne sont plus des nôtres, car leur foi ✱
 ✱ s'est éteinte en même temps que l'amour de leur langue. ✱
 ✱ Quoi de surprenant à cela ? N'est-ce pas un fait reconnu ✱
 ✱ que toute personne qui oublie sa langue trahit bien souvent ✱
 ✱ aussi sa religion ? Ces derniers sont en plus grand nombre ✱
 ✱ dans les paroisses mixtes où ils n'entendent jamais de ✱
 ✱ véritables sermons en français, non seulement le dimanche, ✱
 ✱ mais pas même aux retraites, aux Quarante-Heures, etc., ✱
 ✱ et où la fête patronale passe toujours inaperçue, tel qu'à ✱
 ✱ So. Brewer, Dexter, Orono, Caribou, Bath, Bangor, Port- ✱
 ✱ land. Dans ces endroits comme en quelques autres il n'y ✱
 ✱ a malheureusement ni sociétés franco-américaines ni écoles ✱
 ✱ paroissiales et on oblige les petits Canadiens à apprendre ✱
 ✱ leur catéchisme en anglais. ✱

✱ " Nous rencontrons aussi, ajouterai-je, des Canadiens ✱
 ✱ qui ne sont plus des nôtres dans les missions isolées. Mais ✱
 ✱ dans ces endroits, comme dans ceux mentionnés plus haut, ✱
 ✱ nos compatriotes ne sont pas toujours à blâmer : on les a ✱
 ✱ négligés jusqu'à l'oubli, tel qu'à Hastings et Gilead, où ✱
 ✱ résident une quinzaine de familles canadiennes catholiques ✱
 ✱ qui n'ont pas vu de missionnaires depuis plus de 4 ans. ✱
 ✱ Ces gens déplorent l'impossibilité où ils sont d'accomplir ✱
 ✱ leur devoir pascal, de pratiquer leur religion et d'élever ✱
 ✱ leurs enfants chrétiennement. Peut-il y avoir, au point ✱
 ✱ de vue catholique, une chose plus triste et plus regret- ✱
 ✱ table ? " ✱

Ceux qui ont été mêlés contre nous à la lutte qui a précédé le choix de Mgr Walsh et qui ont entendu les arguments invoqués de part et d'autres, ceux qui ont cru à l'impossibilité —et il y en a eu—de groupements français dans la Nouvelle Angleterre comme ceux qui sont signalés au Saint Siège depuis vingt-cinq ou trente ans, ceux-là (en lisant ces lignes de préface) verront peut-être sous un meilleur jour une situation qui demande, pour être réglée, autre chose que des théories intéressées sur la fusion des races; ils comprendront tout ce qu'il y a d'anormal dans ce fait d'une minorité maintenue au pouvoir et abusant de son avantage même au détriment des intérêts religieux qu'elle a mission de défendre.

Que s'ils doutent encore, les chiffres réunis par M. Laplante, assermentés par lui, vérifiés par tout le clergé franco-américain du Maine, devraient achever de les convaincre. Nous

ne pouvons, malheureusement en donner ici que le résumé fait par l'auteur du recensement lui-même. Ce résumé du reste est assez éloquent. (1)

(1) Endroits où le recensement a été fait à domicile par M. Odule Laplante :

Bar Harbor — Ellsworth — Lincoln — Caribou — Limestone — Fort
 Fairfield — Island Falls — Blaine and Mars Hill — Ludlow — Limerick —
 Brownville — Kingman — Sprague — Wiscasset — Weeks Mill — Woolwich
 — Thomaston — Rockland — Milltown — Calais — Woodland — Vanceboro
 — Forest — Bath — Bowdoinham — Richmond — Sabattus — So. Gardner
 — Gilead — Hasting — Norway — Danville Jct. — Yarmouth — No.
 Wayne — Belgrade — Readfield — Madison — Anson — No. Vassalboro —
 York Corner — Berwick — So. Berwick — Old Orchard — Scarborough — So.
 Windham — Portland — Oquossoc — Round Pond — Stratton — So.
 Brewer — Orono — Stillwater — Pushaw — Olamon — Webster — Basin
 Mill — Costigan — Winn — Grindstone — Davidson — Benedicta —
 Molunkus — Braggville — Sherman — E. Millinocket — Millinocket — Twin
 Lakes — Crystal — Patten — W. Sebois — Bangor — Viazie — Red Bridge
 — Hampsden — Brewer — Rangeley — Bemis — Houghton — Byron —
 Roxbury — Frye — Sebago Lake — Steep Falls — Denmark — Stow —
 Smith Mill — E. Hiram — Hiram — W. Baldwin — Brownfield — Bridgeton
 — Eliot — York — Benton Falls — Bingham — Lexington — Carabasset —
 Solon — Caratunk — Athens — Norridgewock — Mt. Vernon — No. White-
 field — Oakland — E. Deering Jct. — Deering — Cumberland Jct. — Gray —
 Oxford — Mechanic Falls — Bryant's Pond — W. Paris — Gardner —
 Hallowel Belgrade — Sidney — Hallowell Quarry — Leeds Jct. — Leeds
 Center — Wales — Sabattus — Gardner — Bancroft — Wylopitlock —
 Kingman — Camden — Belfast — Brooks — Mattawamkeag — Bernard —
 Handerson — Milo — Milo Jct. — Monticello — Houlton — Grimes —
 Goodridge — Moreau Siding — Houghtonville — Montague — Enfield —
 Bocksport Iron Works — Cherryfield — Eastport — Columbia Falls — Ayers
 Jct. — Lubec — Passadumbeag.

I, Odule Laplante, being duly sworn, depose and say that the above places where the census of the Catholic Franco-American population has been taken, are correct to this date, according to the best of my knowledge and belief.

ODULE LAPLANTE.

Subscribed and sworn before me this 28th day of November, 1908.

PATRICK TREMBLAY,
Notary Public.

POPULATION FRANCO-AMERICAINE DE L'ETAT DU MAINE

Recensement de 1908, par M. Odule Laplante.

Résumé Général

COMTES	Familles	Ecoliers	Communiants	Population Totale	Propriétaires	Valeur des Propriétés des Franco-Américains	Valeurs des Propriétés Paroissiales
AROOSTOOK.....	4054	4931	13766	22883	3216	\$ 5,471,100	\$ 335,100
YORK.....	2758	2855	10474	15143	652	1,307,130	325,100
ANDROSCOGGIN.....	2785	3193	10508	14842	779	1,647,405	411,700
PENOBSCOT.....	1625	1777	6713	9892	853	1,929,100	110,500
KENNEBEC.....	1816	1587	5869	9152	747	1,320,944	165,000
CUMBERLAND.....	1326	1609	4814	7715	359	701,600	112,600
SOMERSET.....	825	917	2931	4358	572	988,100	133,712
OXFORD.....	561	604	2150	3341	164	540,050	26,650
FRANKLIN.....	446	342	1663	2351	180	313,600	26,100
SAGADAHOC.....	147	110	447	723	35	138,200	
PISCATAQUIS.....	56	108	227	397	15	23,200	
WASHINGTON.....	37	66	251	381	14	29,100	
WALDO.....	23	39	86	145	7	12,800	
KNOX.....	24	25	98	112			
HANCOCK.....	19	21	68	110	5	7,900	
LINCOLN.....	5	8	11	22	2	2,600	
TOTAUX.....	16507	18192	60076	91567	7600	\$14,432,829	\$1,646,362

Il y a 91,567 Franco-Américains dans le diocèse de Portland sur une population catholique totale de 123,547. En vertu de quel droit faut-il que cette majorité soit indéfiniment dirigée par ceux que la détestent, qui ne comprennent ni son tempéramment, ni ses habitudes, et qui jusque dans leur manière de croire et d'interpréter les lois de l'Eglise lui sont un sujet de scandale ?

Et, puisqu'il est question du Maine, nous nous demandons encore une fois ce qu'on a fait de la promesse que les Franco-Américains verraient leurs droits respectés par le successeur de Mgr O'Connell, que des instructions spéciales avaient été données dans ce sens, etc. Les faits démentent tous les espoirs, répudient toutes les promesses, et les patriotes du Maine, qui, en 1906, disaient : "avec Mgr Walsh, c'est un assimilateur de plus qui monte sur le trône de Portland," ont eu raison. On leur dira, on leur a dit de porter leur cause à Rome. C'est fort bien, mais ils sont débordés par l'arbitraire, le préjugé, la persécution. Porter leur cause à Rome, c'est douze, c'est quinze procès canoniques qu'il leur faudrait intenter ; c'est plus que cela, c'est une enquête qu'il leur faudrait demander sur la direction générale de leur diocèse !

Ce qu'il faudrait montrer, c'est la ruine des écoles paroissiales au bénéfice des écoles neutres, c'est le scandale maintenu depuis des années à Brunswick, c'est le scandale promené dans le diocèse en dépit des preuves accumulées sous les yeux de l'évêque, c'est la conspiration sourde contre les institutions franco-américaines pour les pousser insensiblement vers l'assimilation forcée ; à Waterville, la tentative extraordinaire de faire une paroisse irlandaise avec des canadiens-français, la deuxième division de la paroisse de St-François de Sales pour amoindrir un vieux curé patriote ; à Skowhegan, l'école paroissiale fermée "probablement pour toujours" comme le disait M. Jouvain, le malheureux successeur du Père Lacroix ; dans les orphelinats franco-américains, le catéchisme anglais imposé aux petits, une chose que l'on ne fait pas dans les institutions pénales du Rhode Island (1) ; à Biddeford, la fermeture de deux institutions de charité sous prétexte qu'on n'a pas de bâtiments convenables, mais pour la seule raison que Mgr Walsh refuse aux

(1) Dans le Rhode Island le catéchisme est enseigné en français aux délinquants qui sont d'origine française. Dans les prisons mêmes des sermons sont prêchés en français à ceux qui parlent cette langue.

Sœurs la permission de bâtir à neuf, à moins qu'elles n'ouvrent les portes de leur maison à la paroisse irlandaise. Nous en passons et des meilleurs. Ce chapitre ne finirait plus si nous voulions étendre cette énumération seulement à une couple de diocèses de plus.

Et pourtant vous entendez tous les jours les assimilateurs, dans des grandes manifestations, organisées à Rome ou chez eux, proclamer les triomphes de l'Eglise en Amérique, vous les voyez tous les jours accrocher à la porte de leur boutique moderniste de brillantes enseignes comme l'*Extension Society* ou les *Knights of Columbus*. Sans doute tout cela brille, mais est-ce bien ce qu'il faut ?

Certes, Raphaël Gervais, dans la "Nouvelle France" a fort bien résumé cette question lorsqu'il a dit : "Le vrai progrès du catholicisme, le plus désirable, et le plus nécessaire, si l'on ne veut pas que les apostasies continuent dans une effrayante proportion, doit se faire au-dedans et non en dehors. Qu'une association quelconque obtienne que les catholiques soient le plus catholiques possible et que les prêtres soient le plus prêtres possible, cette société travaillera efficacement au vrai progrès de l'Eglise."

Eh ! mon Dieu ! cela ne suffirait même plus pour la Nouvelle Angleterre. Il faudrait que la société dont parle Raphaël Gervais obtienne encore, en tenant compte de rares mais notables exceptions, que les évêques y soient le plus évêques possible.

J. L. K.-Laflamme

L'eau monte !

NOTE DU DIRECTEUR.—L'article qu'on va lire sous ce titre fut préparé, il y a deux ans passés par notre collègue M. J. A. Lefebvre. C'est le fruit de nombreuses observations faites au cours de voyages en Europe, et d'explorations étendues dans les régions de la Baie d'Hudson. Le but premier de l'article était de signaler un moyen pratique de régulariser le niveau de l'eau dans le fleuve Saint Laurent jusque dans le port de Montréal et, par le fait même, d'épargner au pays la dépense énorme que demande le creusage du fleuve pour permettre aux navires de fort tonnage d'atteindre la grande métropole. Avec l'argent qui a été dépensé pour le creusage du fleuve depuis quelques années il ne fait pas de doute qu'on aurait pu mettre à exécution plusieurs fois le projet de M. Lefebvre.

Ce projet fut soumis en février 1907 à M. Geo. W. Stephens, président des Commissaires du Port de Montréal, qui devait le communiquer à l'hon. Ministre de la navigation, M. Brodeur. Quelques mois plus tard le projet était soumis à Sir Wilfrid Laurier puis, à Sir Lomer Gouin.

L'idée qu'il contient est assurément ingénieuse et ceux qui connaissent la topographie de notre pays ne nieront pas qu'elle ne soit tout-à-fait réalisable.

Comment hausser le niveau de l'eau dans le fleuve St-Laurent pendant l'étiage de l'eau.

L'on sait que, dans son état ordinaire, le Nil ne porte que des bateaux de 60 tonneaux, depuis les embouchures jusqu'aux cataractes ; que la branche de Damiette a 7 à 8 pieds d'eau dans le temps des basses eaux ; celle de Rosette, 4 à 5 pieds ; que dans les hautes eaux l'une et l'autre ont 41 pieds de plus et que les bateaux du plus fort tonnage remontent jusqu'au Caire.

La crue des eaux du Nil commence vers le solstice d'été (21 juin) ; le fleuve acquiert sa plus grande élévation à l'équinoxe d'automne (21 septembre), reste permanent quelques jours, et au solstice d'hiver (21 décembre), il est devenu à son étiage.

Ce débordement annuel fut dans l'antiquité l'objet de l'admiration des voyageurs et des historiens, et sa cause une espèce de mystère.

Aujourd'hui nous connaissons avec certitude, ce que les anciens ne pouvaient qu'entrevoir, que ce phénomène de la crue des eaux du Nil est dû aux pluies qui tombent en Abyssinie. Elles submergent pendant plusieurs mois de l'année un immense plateau, situé à 1,400 milles du Caire, et de là elles s'écoulent dans le bassin du Nil.

Albuquerque, le fameux navigateur et ministre du Portugal,

à l'époque où il venait de découvrir la route de l'Inde par le Cap de Bonne-Espérance, eut un moment la pensée de détourner le Nil avant les cataractes de Syène, pour en jeter les eaux dans la mer Rouge. Son but était de faire de l'Égypte une contrée inhabitable, un désert, afin que le commerce de l'Inde devint le monopole de son pays. L'odieuse manœuvre n'eut pas été au-dessus des forces humaines ; et l'Égypte serait devenue une annexe du Sahara.

N'avons-nous pas, nous aussi d'immenses plateaux que l'on pourrait convertir en réservoirs ? Si toutefois les eaux qui forment le Saint-Laurent ne peuvent être modifiées, pour donner plus d'eau ne pourrions-nous pas mettre en pratique, sur la rivière Ottawa, cet exemple des montagnes d'Abissinie qui gardent en réserve, pendant de longs mois une énorme quantité d'eau, pour hausser plus tard le niveau du Nil. Il nous serait facile d'écluser la rivière Ottawa au pied du lac Timiskaming et au pied des lacs des Quinze, Kipawa, etc., Karébonga, sur la rivière Gatineau, etc., et ainsi être en possession de réservoirs contenant plusieurs centaines de milliards de pieds cubes d'eau qui serviraient dans les basses eaux à améliorer le niveau du Saint-Laurent.

Et aussi, sans vouloir reprendre l'idée malfaisante d'Albuquerque, pourquoi ne détournerions-nous pas, au profit du Saint-Laurent et du commerce, le cours de certains fleuves non utilisés.

Sans vouloir désigner aux ingénieurs l'un plutôt que l'autre, je signalerai celui qui m'a paru rencontrer davantage les qualités requises pour conduire à bonne fin le projet qui fait le sujet de cette étude.

★ Le lac Abitibi, situé à 500 milles de Montréal, et à 30 milles de la tête des eaux de la rivière Ottawa, est formé par deux nappes d'eau réunies par un détroit. La partie supérieure a une longueur de 35 milles sur une largeur totale de 17 milles ; la partie inférieure est imparfaite, circulaire, et sa largeur varie sur différents points de 15 à 20 milles. La longueur totale de ces deux lacs est d'environ 47 milles et la largeur 15 milles. Ce qui forme une superficie de 705 milles carrés, soit 19,654,272,000 pieds carrés.

Le lac Abitibi est de tous côtés entouré d'un sol d'argile uni dont la hauteur est de 30 pieds au-dessus du niveau de l'eau.

En établissant un barrage de 30 pieds de hauteur dans la décharge du lac, il formerait un immense réservoir qui ajou-

terait 589,628,160,000 soit 600 milliards pieds cubes à l'énorme quantité qu'il contient déjà à l'étiage des eaux.

Le lac Abitibi est alimenté par un grand nombre de rivières toutes considérables dont la principale est la rivière Abitibi.

Ayant le contrôle de cet immense bassin rien n'empêchera d'en conduire les eaux dans celles de la rivière d'Ottawa par un canal artificiel.

Le niveau du lac Abitibi et du lac des Quinze est à peu près le même. Il suffirait d'un travail des plus faciles pour détourner l'eau qui coule vers la Baie d'Hudson, au profit du fleuve Saint-Laurent.

M. Walter McOuat, dans son rapport à la commission géologique, année 1872-73, dit que l'on rencontre l'argile sur tous les portages entre le lac des Quinze et le lac Abittibi ; que sur tout le parcours depuis le lac des Quinze, la région est comparativement basse ; que le terrain est plat et qu'il n'a pas même vu de roches.

N'est-il pas vrai que le creusage d'un canal serait des plus faciles avec les engins perfectionnés d'aujourd'hui. Il y a loin de là aux coupes et tranchées que l'on a dû faire, il y a 25 ans pour passer les chemins de fer à niveau. Je ne citerai que quelques exemples à ce sujet.

La tranchée de Poincy, ligne de Strasbourg, a près de $1\frac{1}{2}$ mille de longueur et de 50 pieds de hauteur ;

Celle de Pont-sur-Yonne a une hauteur de 66 pieds ;

Celle de Bloomer, en Californie, a une hauteur de 70 pieds ;

Celle du chemin de fer de l'Ouest, en France, située entre le bourg de la Loupe et Nogent-le-Rotrou, s'étend sur une longueur de près de 3 milles et atteint 52 pieds dans sa plus grande profondeur.

En que penser de celles des Montagnes Rocheuses, sur le Pacifique Canadien, et du Fer-à-cheval, à la Tuque, sur le Transcontinental National.

Mais, jetons un coup d'œil sur la carte du district d'Abittibi, et suivons la route parcourue par M. McOuat—(je mentionne cette route parce qu'elle est la seule connue aujourd'hui ; mais des hommes de l'art qui iraient sur les lieux, avec des instruments perfectionnés pourraient, je crois, trouver plus à l'ouest un passage plus avantageux) ;

“ La route des canots que nous avons suivie commence à l'extrémité supérieure du bras occidental de la première baie du lac des Quinze, remonte la rivière Seule et suit les deux

lacs longs et étroits, respectivement désignés sous les noms de Opibonka et Opatatika, que relie un petit cours d'eau.

“ A l'exception d'un petit portage à l'endroit où se trouve un rapide de 4 à 5 pieds de chute, sur la rivière Seule,—c'est-à-dire un peu en aval du lac Opibonka—la circulation des canots est libre depuis le bas du lac jusqu'à un demi-mille de la hauteur des terres, entre les eaux de l'Outaouais et celles qui se jettent dans la Baie d'Hudson. Sur tout le parcours il n'y a pas même de courant contre lequel il faille lutter.

“ De l'embouchure de la rivière Seule, (dans le lac des Quinze), la distance est d'environ 31 milles.....

“ De la tête du lac Opatatika à la hauteur des terres, la distance est d'environ un demi-mille.

“ Continuant au nord et traversant sur le portage de la Hauteur-des-terres se trouve un petit lac. De ce lac, dont la longueur est d'à peu près un mille, on arrive à la tête du lac Matawagogig par un petit cours d'eau tortueux, sans rapide. Du portage de la Hauteur-des-terres à ce dernier lac (Matawagogig) la distance est d'environ 2 milles et la direction un peu nord-ouest.”

Ainsi du lac des Quinze au petit lac qui se trouve au pied du portage de la Hauteur-des-terres, distance d'environ 30 milles, l'élévation n'est que d'à peu près 10 pieds et la canalisation est faite.

En réalité, il ne resterait à faire qu'un canal de $\frac{3}{4}$ de mille de longueur dans l'argile pour faire disparaître l'arrête de la hauteur des terres et améliorer la route par le lac Matawagogig, le lac Agotawékami et la rivière par où s'écoulent les eaux de ces lacs dans le lac Abittibi.

Sur une carte plus récente que celle de 1883, je vois que la hauteur des terres ne passe qu'à 3 ou 4 milles à l'est du lac Agotawékami. Peut-être serait-il plus facile de faire écouler les eaux du bassin de l'Abittibi par cet endroit, ou encore, comme je le dis plus haut, par un passage plus à l'ouest, dans une rivière tributaire de la rivière Blanche. Les ingénieurs qui seraient chargés d'étudier la région résoudraient vite ce point.

Et nous en venons à la conclusion qu'il est possible et même facile de modifier l'action géologique. La nature des rivières, ainsi que des plaines traversées par ces rivières, est telle, qu'il devient facile de réunir les différents bassins par un cours d'eau artificiellement creusé.

Le Saint-Laurent, à l'époque de la fonte des neiges ou des

grandes pluies du commencement de l'hiver, coule à pleines bords, causant même quelques inondations ici et là ; plus tard, pendant le temps de la navigation, l'eau manque et prive le commerce des communications qui lui sont nécessaires. Il y a là un mal, et à ce mal je crois avoir trouvé le remède.

Nous pouvons donc au moyen de ces travaux, mettre à notre disposition une immense réserve de 800 à 1,000 milliards de pieds cubes d'eau. Le niveau commence-t-il à baisser que nous ouvrons les pelles des digues et les eaux augmentent. Nous pouvons laisser écouler jusqu'à 10 milliards de pieds cubes par jour ; et nous sommes avertis de la hauteur de l'eau à différents points, grâce à un réseau téléphonique, ce qui permet de maintenir l'eau au niveau désiré. Nous n'avons pas à mesquiner sur la quantité à fournir puisque notre réserve amplement suffisante, est alimentée par une vingtaine de rivières considérables qui remplacent l'eau qui s'écoule.

Le mois de novembre arrive, c'est la fermeture de la navigation. A cette époque d'ailleurs les eaux du Saint-Laurent sont abondantes. Alors pour prévenir tout dégat que pourraient causer les eaux du réservoir Abittibi, nous fermons les pelles du côté du Saint-Laurent et nous ouvrons celles de la rivière Abittibi. De plus, les digues, des autres lacs retiennent les eaux dans leurs bassins respectifs, au besoin, et ainsi nous évitons les inondations qui parfois prennent de telles proportions qu'elles sont de véritables cataclysmes pour les contrées riveraines et pour les villes et villages, usines dont les bords du fleuve Saint-Laurent sont couverts.

L'homme ne peut rester ainsi sous le coup de la terreur, il doit trouver le moyen de prévenir les inondations.

Depuis des centaines et des milliers d'années, et surtout pendant notre siècle d'activité industrielle, on a projeté et mis à exécution bien des plans de défense contre les débordements des fleuves et pour que les travaux exécutés produisent des résultats effectifs, il faut que les ingénieurs, en se mettant à l'œuvre tiennent compte des lois hydrologiques.

Avant de chercher le remède au mal, il faut en établir la cause.

Or d'où viennent les crues subites du fleuve Saint-Laurent ? Elles viennent de la fonte des neiges, au printemps, et des abondantes pluies de l'automne, qui ajoutent ainsi un immense volume d'eau transporté au fleuve par ses affluents ; mais si une très forte quantité de ce volume d'eau peut être retenue de manière à ce que l'écoulement ne se fasse qu'en vingt ou

cinquante fois plus de temps, alors, on le conçoit, l'inondation sera rendue vingt ou cinquante fois moins dangereuse.

Tout consiste donc à retarder l'écoulement des eaux, et le moyen d'y parvenir est d'élever, au débouché des nappes d'eau déjà mentionnées ou d'autres, des barrages pleins, ou autrement, munis d'une vanne de fond et d'un déversoir superficiel. Les réservoirs ainsi fermés, pouvant retenir à volonté les eaux d'inondation, permettraient de les affecter au maintien d'une utile portée d'étiage pour le Saint-Laurent.

On dira que tout ceci est une belle théorie, un rêve intéressant. Il ne faut pas oublier que notre époque a vu, depuis le "Nautilus," la réalisation de rêves bien autrement hardis, de projets bien autrement compliqués.

Du reste, le projet dont nous venons de faire l'exposé paraîtra moins mystérieux à celui qui se donnera la peine de l'étudier dans ses détails en s'aidant de quelques notions de géographie. Que l'on puisse différer d'opinion sur la façon de le réaliser, c'est plus possible que probable, mais le fait reste établi que le niveau de l'eau dans le fleuve Saint-Laurent peut être régularisé et adapté à toutes les exigences de notre immense trafic maritime.

Et comme une thèse de ce genre serait incomplète sans une démonstration mathématique, j'attire l'attention sur les calculs suivants, appuyés sur les documents officiels, et qui montrent le côté pratique de ma pensée :

DÉBIT d'eau du fleuve Saint-Laurent à la Valtrie.

Largeur du fleuve.....	3,000	pieds
	x	
Profondeur moyenne.....	33	"

	99,000	"
	x	
La vitesse du courant est de 2 nœuds à l'heure, soit 4 pieds par seconde..	4	

	396,000	pieds par seconde.
	x	
Dans une journée, il y a 86,400 secondes.....	86,400	

	34,214,400,000	pieds cubes par jour.

Pour hausser le niveau de 11 pieds, il faudra en plus 11,404,800,000 pds. cubes par jour.

do	do	10	do	do	do	10,368,000,000	"	"
do	do	9	do	do	do	9,331,200,000	"	"
do	do	8	do	do	do	8,294,400,000	"	"
do	do	7	do	do	do	7,257,600,000	"	"

Pour hausser le niveau de 11 pieds, il faudra en plus 6,220,800,000 pds. cubes par jour.

do	do	5	do	do	do	5,184,000,000	"	"
do	do	4	do	do	do	4,147,200,000	"	"
do	do	3	do	do	do	3,110,400,000	"	"
do	do	2	do	do	do	2,073,600,000	"	"
do	do	1	do	do	do	1,036,800,000	"	"

Si l'on voulait écluser les grands lacs, il est facile de voir, par les tableaux suivants, quelle immense réserve on pourrait s'assurer de ce côté.

DIFFÉRENCE du niveau de l'eau de certains lacs entre la crue et l'étiage des eaux, d'après James White, *Dictionary of Altitudes in the Dominion of Canada*, 1903.

Lac Ontario,	244.2"	étiage et	248.7"	crue, soit	4' 5"
" Erie,	571.0"	" "	574.9"	" "	3' 9"
" Huron,	579.7"	" "	584.4"	" "	4' 9"
" Super.,	600.8"	" "	604.8"	" "	4' 0"
" Kipawa,	873.0"	" "	883.0"	" "	10' 0"
" Timisk.,	578.0"	" "	592.0"	" "	14' 0"

RÉSERVE d'eau qui pourrait être faite au moyen de barrages dans les lacs du St-Laurent.

Nom des lacs.	Etendue en milles carrés.	Etendue en pieds carrés.	Hauteur de digue.	Réserve en pieds cubes.
Ontario.....	7,260	202,397,184,000	4'	809,588,736,000
Erie.....	10,000	278,784,000,000	3'	836,352,000,000
Huron.....	23,200	646,778,880,000	4'	2,587,115,520,000
Supérieur...	31,800	887,533,120,000	3'	2,662,599,360,000
				6,895,655,616,000

Ces eaux sont limitrophes et l'on devra s'entendre avec les Etats-Unis pour l'établissement de ces barrages, mais comme le Canada, les Etats-Unis ont besoin de contrôler le système hydrographique et sans nul doute adhérerait à l'idée émise ici. Toutefois s'il y avait des difficultés de ce côté il y aurait l'autre moyen qui consisterait à détourner les eaux de l'Abittibi au profit du fleuve Saint-Laurent, par la rivière Ottawa, et de faire des réservoirs immenses des lacs Timiscaming, Kipawa, des Quinze, Victoria, Kakebonka, etc., etc.

N'est-il pas vrai qu'en adoptant ce système l'on contrôle-

rait le système hydrographique de cette partie du pays aussi facilement qu'avec un robinet ? Il suffit de la bien considérer pour comprendre que cette idée mise à exécution aurait l'immense avantage de régulariser et doubler les forces hydrauliques des pouvoirs du Sault-Ste-Marie, de Niagara, de la Chaudière, à Ottawa, de Lachine, Montréal, etc., etc., d'éviter les désastres causés par les inondations du printemps et de l'automne. De plus le détournement des eaux du bassin de l'Abittibi permettrait de diriger le bois marchand de cette immense région, du côté d'Ottawa, au lieu de le laisser sans valeur.

J. A. Lefebvre.

Les écoles du Manitoba

Conférence par J. A. Tardif, président du Cercle Morin, de l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne Française, à Sainte-Marie, Beauce, faite devant les membres de ce cercle, le 14 février 1909 (1)

Depuis soixante-dix ans, le Manitoba possédait des écoles confessionnelles, écoles qui avaient coûté bien du travail, des préoccupations et des sacrifices. Mais aucune volonté humaine adverse ne les avait entravées ; au contraire, tous les pouvoirs publics avaient été unanimes à en reconnaître l'utilité, et à les aider. Il était réservé à MM. Greenway et consorts de venir jeter le trouble dans le sanctuaire de l'école manitobaine.

En 1898, ce monsieur arrivait au poste de premier ministre de la province du Manitoba par les promesses qu'il fit de laisser intact le régime des écoles séparées, et l'usage officiel de la langue française : car on le disait opposé à l'état de choses

(1) Quelques appréciations de la conférence de M. J. A. Tardif, président du Cercle Morin, sur *La question scolaire du Manitoba* ;

❁ DU REV. PERE E. COLCLOUGH, S.J. Directeur de ❁
❁ l'A. C. J. C. ❁

L'exposé de la Question Scolaire du Manitoba a été fait avec grand soin et mériterait, il me semble, les honneurs de la publication. Il serait utile de faire relire aux jeunes cette page d'histoire contemporaine, et plusieurs anciens gagneraient à la repasser de temps à autre. Quand on m'adresse d'aussi belles études, je suis heureux pour l'Association, car je sens la vie palpiter par tout le corps et touche, pour ainsi dire, du doigt, l'excellente influence des cercles. C'est alors que je me prends à regretter que les pages du *Semeur* soient si petites et si peu nombreuses ; malheureusement les conditions financières de la caisse ne permettent pas de rêver un agrandissement du format ou une augmentation du nombre de pages.

Le travail de M. Tardif forme un tout complet ; il serait difficile de le morceler ou de n'en publier qu'une partie. D'ailleurs, il y a avantage à ce qu'il paraisse en entier. . .

DU PIONNIER

❁ Le *Pionnier* a reçu—et il offre l'expression de ses sincères ❁
❁ gratitudes à l'auteur, qui le lui adresse—un exemplaire ❁

existant. Devenu chef du nouveau cabinet, monsieur Greenway renouvela ses promesses à Mgr Taché, archevêque de St-Boniface ; mais plus tard, impudeur que je voudrais pouvoir taire, il les nia devant l'Assemblée Législative du Manitoba. L'archevêque dut alors prier le Révérend Père Allard et monsieur Alloway, devant qui les promesses avaient été faites, de venir certifier, par des déclarations solennelles, la véracité de ces promesses. Monsieur Greenway n'entreprit pas de les contester, et avoua, par son silence, qu'il avait voulu en imposer au Parlement et au pays.

Je ne raconterai pas le détail des agissements et des mesures qui préparèrent la grande iniquité ; la surexitation du fanatisme de race, la coalition de tous les ennemis de la minorité catholique et française, et le flot de calomnies déversé sur les écoles séparées du Manitoba.

clavigraphié d'une intéressante conférence donnée, en février dernier, devant le Cercle Morin de l'A. C. J. C., à Sainte-Marie de la Beauce, par le camarade J. A. Tardif, président du cercle.

Toute la question des écoles du Manitoba est limpide-ment exposée dans ce beau travail de jeune, lequel se termine par un cri d'énergique patriotisme. Il nous plaît d'y faire écho, car nous y retrouvons la mentalité heureuse qui semble bien être celle de l'A. C. J. C. en général, et qui promet à notre race des jours meilleurs pour l'avenir . .

DES CLOCHES DE ST-BONIFACE

. . . Il est bon que les jeunes générations connaissent l'historique de nos difficultés scolaires et se rendent bien compte de l'injustice qui pèse toujours sur la minorité catholique et française du Manitoba, dépouillée depuis bientôt vingt ans du contrôle de ses écoles et, au moins de fait, de l'usage officiel du français.

Aussi est-ce avec un vif plaisir que nous avons lu l'intéressante et fort instructive conférence faite à l'Académie de Ste-Marie, comté de Beauce, le 14 février, devant les membres du Cercle Morin, par son président, M. J. A. Tardif, sur ce sujet qui nous touche de si près.

MGR. LANGEVIN A L'AUTEUR

Je vous remercie d'avoir choisi la question de nos écoles du Manitoba comme sujet d'étude devant votre Cercle Morin, et je vous félicite d'avoir si bien traité cette question vitale.

En vertu de la loi de solidarité, nos causes sont vos causes, et je suis enchanté de voir que les jeunes le comprennent. Je vous bénis de grand cœur, et je suis bien reconnaissant envers celui qui dirige le cercle et qui lui donne une orientation si patriotique.

Comme dans toutes les questions où il s'agit de combattre la religion catholique, la franc-maçonnerie joua son rôle dans cette affaire. Elle avait résolu de détruire la religion catholique au Canada : elle ouvrit son champ d'action dans l'ouest, en voulant renverser le système d'écoles séparées ; et ensuite se rabattre sur Ontario et Québec. Elle n'a pas abandonné la lutte ; au contraire, elle semble s'enhardir chaque jour par les quelques succès qu'elle remporte, même dans notre province.

Au mois d'août 1880, Jos. Martin, devenu ministre du parti Libéral, annonçait dans un discours qu'il fit à Winnipeg, la prochaine sécularisation des écoles du Manitoba. A l'appui de la révolution qu'il annonçait il invoqua la législation anglaise déclarant que : " dans la Constitution Britannique, l'Eglise et l'Etat étaient entièrement séparés." Une telle ignorance paraissait impossible chez un homme d'état ; cependant, remarque Mgr Taché, accueillie par un savoir égal à celui qui l'avait inspirée, cette affirmation menaçait de produire une profonde impression.

On méditait les plus noires injustices contre les catholiques. On commença par leur enlever, le 22 juillet 1889, un fonds de réserve que la section catholique avait réussi à amasser à force d'économie et même de sacrifices pour leurs écoles. Mais ce n'était que le commencement. Le parlement se réunit le 30 janvier 1890 ; et le 12 février, le procureur général, Jos Martin, celui-là même qui avait annoncé la sécularisation des écoles, présentait à la Chambre, une double mesure ; un bil concernant le département de l'Education, et un bill pour les écoles publiques. Ces bills n'avaient pour but que l'abolition de la langue française et des écoles catholiques. Les catholiques s'y opposèrent de toutes leurs forces. Après bien des modifications et des amendements, la loi fut définitivement votée le sept mars. Voici quelques-unes des principales clauses de cette loi :

Clause 8 : " Les écoles catholiques seront entièrement non-confessionnelles, et aucun exercice religieux n'y sera permis, excepté tel que pourvu plus haut."

L'article 108 dit : " Aucune école non conduite d'après toutes les provisions de cet acte ou d'aucun autre acte en force ou d'après les règlements du département de l'Education, ou du Conseil, ne sera réputée une école publique dans le sens de la loi ; et aucune telle école ne pourra participer à la subvention législative.

L'article 179 dit : " Dans le cas où avant la mise en force de cet acte, les districts scolaires ont été établis tels que mentionnés dans la section précédente, ces districts scolaires catholiques, après la mise en force de cette loi, cesseront d'exister, et leur actif, et leur passif seront assumés par le district scolaire des écoles publiques.

C'est ainsi qu'on enlevait aux catholiques leurs écoles en violant l'Acte du Manitoba 1870, Section 22 où on lit que : " dans la Province, la législature pourra, exclusivement, décréter des lois relatives à l'éducation sujettes et conformes aux dispositions suivantes : 1. Rien dans ces lois ne pourra préjudicier à aucun droit ou privilège conféré lors de l'Union, par la loi ou par la coutume classe à aucune particulière de personne relativement aux écoles séparées (denominational schools). 2. Il pourra être interjeté appel au Gouverneur Général en Conseil, de tout acte ou décision de la législature de la province ou de toute autre autorité provinciale affectant quelqu'un des droits ou privilèges de la minorité protestante ou catholique romaine des sujets de Sa Majesté relativement à l'éducation. 3. Dans le cas où il ne serait pas décrété telle loi provinciale que de temps à autre le Gouverneur Général en Conseil jugera nécessaire pour donner suite et exécution aux dispositions de la présente section ; alors et en tous tels cas, et en tant seulement que les circonstances de chaque cas l'exigeront, le Parlement du Canada pourra décréter des lois propres à y remédier pour donner suite et exécution à la présente section, ainsi qu'à toute décision rendue par le Gouverneur Général en Conseil, en vertu de la même section.

Cette loi contre les écoles séparées du Manitoba violait encore l'acte de l'Amérique Britannique du Nord qui est à peu près conforme à celui du Manitoba.

Je ne citerai pas d'autres documents pour prouver que cette loi, en enlevant aux catholiques leurs écoles allait contre tous leurs droits garantis par l'Acte du Manitoba et de l'Amérique Britannique du Nord.

S'il y eut un homme qui fut blessé au plus intime de l'âme par cette loi inique, ce fut le vénérable Mgr Taché ; ce missionnaire, cet apôtre, qui avait dépensé les plus belles années de sa vie pour la conversion des sauvages de ces régions, et qui voyait, à la fin de cette carrière laborieuse, les fruits de ses travaux presque détruits par une loi de haine contre sa nationalité.

" La cause de l'enseignement chrétien dans le Manitoba

et du Nord-Ouest," dit le saint Evêque, "était l'objet de mes aspirations et de ma vie depuis quarante-cinq ans ; c'est à cette cause sacrée que j'avais voué toutes les énergies et les ressources dont je pouvais disposer. Mon unique ambition était d'aider à éclairer et à rendre meilleures l'enfance et l'adolescence." Après avoir rappelé les énormes sacrifices que lui avait coûtés sa vie de missionnaire, Mgr ajoute : "Rien ne nous a si cruellement éprouvé que les lois que l'on vient de passer dans la Législature de Manitoba au détriment de vos intérêts et du bien spirituel de vos enfants.

Plusieurs requêtes furent faites par tous les catholiques pour réclamer leurs droits si injustement méprisés. La première fut faite par la section catholique du Bureau d'Education au Gouverneur Général en Conseil. Cette pétition concluait par cette prière : "La Section Catholique du Bureau d'Education dans la province de Manitoba prie très respectueusement et très ardemment Son Excellence, le Gouverneur Général, de désavouer les actes passés pour toute fin et objet.

Je vous dirai tout à l'heure comment le désaveu demandé par cette requête fut rendu impossible.

Une deuxième requête fut faite par Mgr Taché lui-même. En 1870, le grand Evêque avait été envoyé par le Gouverneur Général Lord Lisgar, à la colonie française de la Rivière Rouge pour la pacifier. En lui donnant cette mission, le Gouverneur l'avait assuré qu'il n'agissait pas comme gouverneur, mais bien au nom de la Reine, qui avait bien voulu l'honorer d'une mission spéciale. Or l'Evêque avait réussi dans son œuvre de pacification, en transmettant à la population de la Rivière Rouge ces assurances données de si haut, et en lui promettant spécialement le libre usage de la langue française et le maintien de ses écoles. Mgr Taché crut de son devoir et de son droit de rappeler dans sa requête ces promesses et ces événements à Lord Stanley, quatrième successeur de Lord Lisgar. Il lui adressa, le douze avril, un mémoire pour lui rappeler ces promesses faites non seulement au nom du Canada, mais encore au nom de la Reine. Voilà : on en était rendu à mépriser les promesses d'une reine et à méconnaître les services que Mgr Taché avait rendus à son pays en évangilisant ces vastes régions, et en y arrêtant une guerre civile. On payait son dévouement en lui enlevant ce qu'il avait de plus cher.

Une troisième requête fut faite par Mgr Lafèche, et une quatrième par tout l'épiscopat canadien. Cette dernière

était signée du Cardinal Taschereau, de sept autres archevêques et de vingt évêques : ces voix émues et suppliantes de tout l'épiscopat canadien, s'élevant d'Halifax à Vancouver frappèrent ensemble à la porte du Gouverneur Général, à celle du Conseil Exécutif et aux portes du Parlement Canadien pour demander d'apporter un remède à une législation pernicieuse, et cela de la manière la plus efficace et la plus juste.

Une cinquième pétition fut signée par quatre mille et quelques cents catholiques du Manitoba et adressée au Gouverneur Général en Conseil pour demander la réparation des injustices commises à leur égard.

La première de ces pétitions demandait expressément le désaveu. Ce désaveu n'eut pas lieu, et voici pourquoi. L'année précédente, le Gouvernement Fédéral avait désavoué en faveur du Pacifique Canadien, une loi faite par le Parlement du Manitoba, pour autoriser et subventionner la construction d'un autre chemin de fer dans la vallée de la Rivière Rouge ; or la population de la province avait protesté et s'était presque soulevée. Le chemin de fer s'était construit malgré le désaveu, ces faits étaient tout récents. Sur la question des écoles, conclut Mgr Taché, on redoutait l'agitation que le désaveu pouvait créer. Loin d'y voir le salut, tous les députés de la minorité, tant au fédéral, qu'au local, ont été unanimes à y voir une source de difficultés insurmontables dont la cause des écoles aurait pu se trouver irrévocablement compromise.

Le désaveu fut rendu plus difficile encore, et presque impossible par la motion Blake et le vote unanime qui en fut la suite. Les nouvelles lois scolaires étaient arrivées à Ottawa le 11 avril 1890. La requête de la Section Catholique du Bureau d'Éducation demandant le désaveu de ces lois y était parvenu presque en même temps. Or, quinze jours après, le 29 avril, le chef du parti libéral, ou de l'opposition, Edward Blake, secondé par son lieutenant, un homme qui pourrait faire beaucoup aujourd'hui pour les Canadiens-Français de l'Ouest, proposa de soumettre cette question à un haut tribunal judiciaire, afin, disait-il, que les "parties intéressées puissent être représentées, et que l'Exécutif puisse obtenir des informations pour sa gouverne."

Cette motion tirait le Gouvernement Fédéral de la difficulté si considérable de rendre justice à une minorité contre une majorité puissante. En effet, cette résolution ne pouvant prendre forme avant douze mois, le moment fixé par la cons-

titution pour un ordre rémédiateur serait expiré, et le Gouvernement n'aurait plus à s'occuper du désaveu.

Cette motion n'était pas faite dans un but de justice, mais pour débarrasser le Gouvernement de cette affaire. Les élections fédérales devaient avoir lieu au commencement de l'année suivante, et les libéraux se flattaient de l'espérance de triompher ; c'est pour cette raison que leur Chef avait pris l'initiative de cette motion pour n'avoir pas à envisager ce terrible désaveu, qui serait le cauchemar de son Gouvernement : car, au Canada comme ailleurs, bien souvent l'ambition du pouvoir est une plus grande préoccupation pour le gouvernement que la justice.

Avant même que le désaveu eût été refusé, on avait essayé du deuxième moyen que la Constitution offrait aux persécutés contre les lois néfastes : le recours aux tribunaux : privilège bien commun, mais, hélas ! bien souvent incertain, et bien fécond en déceptions.

Les lois de 1890 abrogeaient les Commissions Scolaires Catholiques dans les districts ruraux, mais ne les supprimaient point dans les centres urbains ; aussi, la Commission Scolaire Catholique de Winnipeg n'aurait point dû disparaître ; mais Jos. Martin, dans sa haine fanatique contre la religion catholique et la race française, donna aux lois une interprétation exagérée. Il ordonna au Conseil municipal de Winnipeg de prélever les taxes indifféremment sur tous les contribuables, catholiques comme protestants, au profit des écoles publiques, qui n'étaient fréquentées que par des enfants protestants.

Un éminent catholique de Winnipeg, Monsieur J.-K. Barrett, intenta un procès à la cité de Winnipeg demandant aux tribunaux d'annuler les règlements par lesquels on l'avait forcé de payer ses taxes aux écoles protestantes, tandis que les écoles catholiques, dont il était commissaire, ne recevaient rien. Le but premier du procès était d'obtenir, pour les catholiques, l'exemption des taxes scolaires pour les nouvelles écoles ; le but ultérieur était d'obtenir un jugement contre la constitutionalité des actes d'écoles de 1890, en montrant qu'ils sont une violation de la première sous-clause de la clause 22 de l'Acte du Manitoba.

Le procès fut long, et se déroula successivement devant les tribunaux de la Province, de la Puissance et de l'Empire.

La cause vint d'abord en première instance devant la Cour du Banc de la Reine à Winnipeg ; et là Monsieur Barrett

perdit deux fois. Il gagna devant la Cour Suprême d'Ottawa où il en avait appelé. La Cité de Winnipeg ayant appelé au Conseil Privé d'Angleterre, Monsieur Barrett perdit, et le jugement l'obligeait à payer les taxes pour l'entretien des nouvelles écoles. C'est ainsi que fut condamnée la Minorité : le fanatisme triomphait : les Catholiques durent se soumettre,

Mgr Taché ne voulant pas abandonner sa cause tenta de nouveau un appel au Gouverneur-Général en Conseil. Ces appels de l'Archevêque et de la Minorité dont il était le conseiller, le représentant et le chef, causèrent une grande émotion dans tout le Canada. La colère et la rage saisirent les plus fanatiques ; mais les hommes honnêtes de presque tous les partis n'eurent qu'une voix pour s'écrier : Justice à la minorité catholique, justice aux opprimés ! Parmi nos défenseurs nul, peut-être, ne mérita plus la reconnaissance des catholiques que l'Honorable William McDougall, un anglais protestant qui déclara hautement que les colons catholiques français avaient dans l'Acte du Manitoba, une garantie constitutionnelle contre toute législation qui attaquerait leurs écoles confessionnelles, que ces écoles confessionnelles dans le Manitoba se trouvaient en outre protégées par un droit d'appel au Gouverneur-Général en Conseil, et par des lois réparatrices que passerait le Parlement.

J'ai cité en passant, l'Honorable McDougall. Ce n'est pas le seul qui ait protesté ; tous les anglais protestants bien pensants disaient comme lui.

Dans une remarquable étude faite par Mgr Taché, et qui porte la date du 13 janvier 1893, Sa Grandeur dit que les auteurs de la loi de 1890 entreprenaient d'établir sous le nom d'Écoles Publiques, des écoles complètement neutres. Nous les avons vus, forcés par la pression des idées protestantes, permettre des exercices religieux, comme la récitation du Pater et la lecture de la Bible. Au fond, les écoles créées par les lois de 1890 ne sont point neutres, mais seulement anti-catholiques. Deux statuts, disait encore Mgr Taché, 53 Victoria, chapitres 37 et 38 ont passé par la Législature du Manitoba à l'effet de noyer les Ecoles Catholiques Romaines dans celles des dénominations protestantes, et de forcer tous les contribuables, soit catholiques romains, soit protestants à payer leurs taxes pour le soutien d'écoles publiques, mais qui ne sont en réalité, que la continuation des écoles protestantes.

Cette nouvelle assertion rencontra une vive contradiction dans plusieurs journaux, et même au Parlement d'Ottawa. Les nouvelles écoles, disait-on, ne sont pas plus pour les protestants que pour les catholiques ; elles sont neutres, elles sont publiques, elles sont nationales : établies qu'elles sont indistinctement, pour tous les enfants, si les catholiques n'en veulent pas user, ce n'est pas qu'elles soient contre eux ; si les protestants les acceptent, ce n'est pas qu'elles soient pour eux. Les lois ont établi des droits légaux ; si les catholiques veulent des privilèges, qu'ils ne s'en prennent qu'à eux-mêmes, d'être dans une situation pire que celle des protestants.

Tel était le thème des contradicteurs de l'Archevêque. Il importe donc de prouver à ces hommes que le nouveau régime scolaire n'a détruit que les écoles catholiques ; qu'au contraire, les écoles protestantes n'ont été supprimées que de nom, et qu'en réalité, les écoles établies par la loi de 1890, sont des écoles protestantes.

Les écoles du régime antérieur à 1890, étaient, les unes, des écoles publiques catholiques, et les autres, des écoles publiques protestantes ; car tous les catholiques qui avaient part dans l'administration générale des écoles, furent destitués, et aucun ne fut nommé ou ne put accepter une position sous les nouvelles lois. Tous les inspecteurs catholiques durent sortir d'office ; chaque section de l'ancien Bureau d'Éducation avait ses écoles normales : on supprima celles qui étaient pour les catholiques, on laissa subsister celles qui étaient pour les protestants. Le choix des livres était fait par des protestants. Quant aux prières et aux exercices religieux, le Bureau des aviseurs a exactement prescrit les mêmes qu'avait ordonnés la section protestante de l'ancien régime. Et si l'on compare le programme des études pour les écoles publiques protestantes avant 1890, et celui des écoles publiques de 1891-92, on voit qu'ils ne sont pas seulement semblables, mais absolument identiques ; il n'y a pas une syllabe de changée.

La conclusion de ce qui précède, c'est que toute l'administration scolaire est protestante, tous les professeurs sont protestants, en un mot ce ne sont que des écoles protestantes et par conséquent, les catholiques ne peuvent envoyer leurs enfants à ces écoles, parce qu'elles ne répondent pas à ce que dit Sa Sainteté Léon XIII dans son encyclique "*Affari vos*" sur les écoles du Manitoba, et dont voici un passage.

La justice et la raison exigent donc que vos élèves trouvent, dans les écoles, non seulement une instruction scientifique, mais encore des connaissances morales en harmonie, comme nous l'avons dit, avec les principes de la religion, connaissance sans lesquelles, loin d'être fructueuse, toute éducation ne saurait être qu'absolument funeste. De là, la nécessité d'avoir des maîtres catholiques, des livres de lecture et d'enseignement approuvés par les évêques et d'avoir la liberté d'organiser l'école de façon que l'enseignement soit en plein accord avec la loi catholique, ainsi qu'avec tous les devoirs qui en découlent. Au reste, de voir dans quelle institution seront élevés les enfants, quels maîtres seront appelés à leur donner des préceptes de morale, c'est un droit inhérent à la puissance paternelle.

Quand donc les catholiques demandent, et c'est leur devoir de le demander, et de revendiquer, que l'enseignement des maîtres concorde avec la religion de leurs enfants, ils usent de leurs droits ; et il ne se pourrait rien de plus injuste que de les mettre dans l'alternative, ou de laisser leurs enfants croître dans l'ignorance, ou de les jeter dans un milieu qui constitue un danger manifeste pour les intérêts suprêmes de leurs âmes.

Ces principes de jugement et de conduite, qui reposent sur la vérité et la justice, et qui sont la sauvegarde des intérêts publics autant que privés, il n'est pas permis de les révoquer en doute, ni de les abandonner en aucune façon.

Avant que le Saint Père eût parlé, le Gouvernement Fédéral avait essayé de rendre justice à la minorité opprimée. L'appel de la minorité catholique du Manitoba avait été entendu devant le Conseil Privé d'Ottawa, les 4, 5, 6 et 7 mars, 1895 ; Mr. Ewart plaidant pour les catholiques, Mr. Dalton McCarthy pour le Gouvernement de Winnipeg. Le 21 mars, fut adopté par le Gouvernement le REMEDIAL ORDER ayant pour but de rendre à la minorité ce que la loi de 1890 lui enlevait. Cet arrêté demandait :

(a) Le droit de construire, de maintenir, d'équiper, d'administrer, de conduire, de supporter les écoles catholiques romaines de la manière stipulée par les dits statuts qui ont été abrogés par les deux actes de 1890.

(b) Le droit de recevoir une part proportionnelle de toute allocation des fonds publics pour les fins d'éducation.

(c) Le droit d'exemption des dits catholiques comme contribuant déjà aux écoles catholiques romaines, de tout paiement ou contribution, pour le soutien de toutes les autres écoles.

Par cette décision, le Gouvernement Fédéral affirme que la Législature du Manitoba a enlevé à la minorité ses droits et privilèges.

Cette loi était faite de manière à satisfaire tous les catholiques. Mgr Langevin, successeur de Mgr Taché l'approuva, ainsi que tous les représentants de la minorité. Mais la Législature du Manitoba refusa d'obéir à l'ordre du Gouvernement par un vote de quinze voix de majorité comme suit : 25 pour la motion Greenway qui était contre le REMEDIAL ORDER et 10 contre la dite motion.

Le refus du Manitoba donnait naissance à la juridiction du Parlement Fédéral. C'était son droit et son devoir le plus sacré de rendre justice aux opprimés. Puisque le Manitoba refusait, il devait lui-même accorder la réparation.

Le gouvernement paraissait d'abord bien décidé à poursuivre sa politique au sujet des écoles du Manitoba, si on en juge par le discours du trône à l'ouverture de la session le 2 janvier 1893.

Le 11 février, 1896, le bill réparateur annoncé par le discours du Trône fut présenté et lu une première fois. Dans son ensemble, il justifiait son titre, et était vraiment réparateur.

Les catholiques du Manitoba demandaient la restauration de leur autonomie scolaire, et le bill réparateur leur accordait tous les privilèges dont ils jouissaient avant la loi de 1890.

Sur la motion de Sir Charles Tupper pour la deuxième lecture du REMEDIAL ACT, le chef de l'opposition a proposé le renvoi à six mois, le "six months' hoist" c'est-à-dire la mort ignominieuse et l'enterrement honteux. Et pourtant, c'était un catholique, un canadien-français, sur qui les catholiques croyaient trouver un appui sûr ; et c'est cet homme qui proposait de tuer le Bill Réparateur en deuxième lecture.

La deuxième lecture eut lieu tout de même, et la loi réparatrice fut adoptée le 20 mars par un vote de 112 contre 94. Il s'agissait ensuite d'étudier les clauses du projet de loi en Comité. Le *leader* de la Chambre fit apparemment les plus grands efforts pour hâter la procédure. C'est alors que les adversaires du Bill résolurent d'avoir recours à la tactique parlementaire connue sous le nom d'obstruction. On eut alors pendant des jours et des nuits une série de discours "against the time."

Après bien des débats, l'obstruction finit par triompher. L'existence légale du Parlement touchait à son terme. Les cinq années de sa durée expiraient le 25 avril à minuit. Le Bill Réparateur ne put devenir loi. Les catholiques se voyaient encore une fois à la merci des sectaires. Après avoir eu

L'espérance que le Bill Réparateur leur rendrait leurs écoles séparées, ils voyaient ce bill tué par l'obstruction ; et chose presque impossible à croire, parmi ceux qui voulaient la mort de la loi réparatrice, se trouvaient des catholiques canadiens-français qui consacraient l'injustice pour servir leurs intérêts politiques.

Le REMEDIAL ORDER était sans contredit le seul remède légal à la situation. Mais certains hommes bien pensants ont mis en doute la sincérité du Gouvernement conservateur et ont cru qu'il n'agissait ainsi que par crainte de sa chute à la veille des élections. En effet, si, réellement, il eût voulu donner justice à la minorité catholique, il n'aurait pas attendu la dernière minute pour présenter ce Bill Réparateur. Tout porte à croire qu'il n'agissait ainsi que pour se rendre favorable l'électorat de Québec. Le mauvais vouloir du Gouvernement a été si manifeste, qu'en juillet 1895 trois ministres canadiens-français remettaient leur portefeuille, dégoûtés de la politique de leur Cabinet. Quelques jours plus tard deux d'entre eux revenaient sur leur décision et rentraient de nouveau au bercail. Seul, l'honorable Réal Angers s'obstina dans sa résolution. Ce n'est certainement pas sans raisons que l'honorable ministre dont le patriotisme et les principes chrétiens ne sauraient être suspectés, refusa de reprendre le portefeuille qu'il avait rejeté à l'occasion de ce Bill.

Tout laisse donc croire que les deux partis, au fond, étaient opposés à l'adoption de ce Bill, qui n'était pourtant qu'un acte de la justice la plus élémentaire. Mais puisque le mauvais vouloir des Conservateurs était connu, les membres de l'opposition n'étaient-ils pas excusables de s'opposer à ce Bill ? Nullement. Car, encore une fois, ce REMEDIAL ORDER était le seul remède légal aux maux de nos coréligionnaires manitobains ; et il fallait accepter cette loi comme on accepte un bienfait, fut-il accordé par un ennemi. Si le Gouvernement a manqué de sincérité en présentant ce Bill, n'était-ce pas parce qu'il comptait sur l'esprit de parti et sur la vénalité de quelques soi-disants catholiques ? Si nos représentants officiels à Ottawa avaient été des hommes d'état de la trempe des Cartier et des Lafontaine, il est certain que ce Bill aurait été accepté d'emblée. Il est souverainement regrettable qu'en cette circonstance, des catholiques aient refusé de se rendre aux pressantes exhortations de tout l'épiscopat canadien. L'histoire nationale sera bien sévère à leur égard.

Lorsque le parti libéral combattait le Bill Réparateur il

promettait, s'il venait au pouvoir, de régler cette question à la satisfaction de tous les intéressés ; et c'est avec cette même question dans son programme, qu'il arriva au pouvoir le 23 juin 1896. Voyons maintenant s'il a donné satisfaction aux catholiques.

Feu l'hon. M. Tarte, au nom du Gouvernement Laurier, entra en négociations avec les ministres Sifton, Cameron et Watson du Gouvernement manitobain. Le résultat fut un règlement hybride qui devait satisfaire tous les partis sans avoir recours à une législation fédérale. De fait, ce règlement ne satisfît que les amis de ceux qui sacrifiaient nos droits les plus chers. C'est en novembre 1896 qu'il fut livré au public. Parmi ses dispositions il comprenait les suivantes :

Il y aura enseignement religieux dans les écoles de la manière qui suit :

1. Si tel enseignement est autorisé par une majorité des commissaires d'écoles ou

2. Si une pétition demandant un tel enseignement est présentée aux commissaires d'écoles par les parents ou les tuteurs d'au moins 10 enfants fréquentant l'école dans un district rural, ou par les parents ou tuteurs d'au moins 25 enfants fréquentant l'école dans une cité, ville ou village.

3. L'enseignement religieux aura lieu entre trois heures et demie et quatre heures de l'après-midi sous la direction d'un membre du Clergé de toute dénomination chrétienne, ayant sous sa charge une partie de ce district scolaire, ou d'une personne dûment autorisée par tel membre du Clergé ou d'un instituteur autorisé à cet effet.

Ce règlement contenait onze clause toutes concernant la demi-heure de l'instruction religieuse, à l'exception de la dixième qui concerne le français et dont voici la teneur :

Dans les écoles où il y aura dix élèves dont le français ou toute autre langue, à part l'anglais, sera la langue maternelle, l'enseignement sera donné à ces élèves en français ou en toute autre langue maternelle, et en anglais d'après la système bilingue.

Comme on le voit c'était nous donner l'ombre pour la proie, c'était nous jeter les miettes que l'on donne à un importun pour s'en débarrasser. Or les premiers maîtres de ce vaste pays de l'Ouest, les vaillants explorateurs qui ont ouvert ces immenses régions au domaine national et à la civilisation, Les La Vérandrye, les Provencher, les Taché pour ne parler que des plus célèbres, n'étaient-ils pas des nôtres ? Et la

seule pensée de voir un canadien-français conspirer avec nos ennemis, contre nos droits les plus chers, sur ce sol arrosé des sueurs et du sang de nos pionniers, n'est-elle pas propre à exciter notre indignation ? Voyons jusqu'à quel point ce soi-disant règlement se moquait de nous.

Que demandaient les catholiques du Manitoba depuis six ans ? Ils demandaient la restauration de leur autonomie scolaire, et voilà en quoi cette autonomie consistait avant 1890 : Les catholiques avaient une organisation scolaire séparée ; ils avaient leurs écoles catholiques, leurs syndicats catholiques, leurs instituteurs catholiques, leurs livres catholiques, leur bureau d'éducation et leur surintendant catholiques ; en un mot, ils jouissaient d'un système d'éducation catholique, dirigé suivant leurs vues, leurs principes religieux, leur conscience.

De plus, ils n'avaient pas à payer de taxes pour les écoles publiques où leur religion leur défendait d'envoyer leurs enfants. Ils avaient droit à leur juste part des taxes municipales pour les fins scolaires et à leur juste part des subventions de la province pour l'éducation. Et le Gouvernement, pour apaiser les griefs des catholiques, passait cette loi presque ridicule qui leur donnait une demi-heure d'instruction religieuse par jour voulant, par là, faire accroire qu'il avait tenu sa promesse.

Cette demi-heure d'instruction religieuse n'est pas suffisante pour les catholiques, car l'éducation ne doit pas seulement développer l'intellect, mais doit aussi cultiver et développer les facultés morales et religieuses de l'homme. Le caractère de l'homme doit être moulé, façonné de manière à ce que les principes de l'honneur et du droit ne s'effacent jamais de son cœur, et ceci ne pourra jamais s'accomplir dans la demi-heure consacrée à l'instruction morale et religieuse. Il n'y a pas un enfant, qui comprendra l'importance de la religion et de Dieu, quand, pendant tout son cours, son instituteur ne leur aura accordé qu'une importance si secondaire, et si effacée.

En présence d'un tel état de choses, on se demande comment il se fait qu'il y a vingt-cinq ans, alors que nous étions encore qu'une faible colonie, tandis qu'aujourd'hui, nous nous glorifions si volontiers d'être devenus une nation, comment se fait-il que le parlement libéral en 1875, par sa largeur d'esprit et sa compréhension de notre organisation

nationale, se montra si incontestablement supérieur au parlement actuel.

Avons-nous retrogadé dans la voie de la justice et de la liberté ; sommes-nous livrés à une bande de fanatiques qui ne respecteraient aucune loi, pour assouvir leur haine contre notre religion et notre langue ; ou ceux qui sont chargés de nos intérêts n'ont-ils pas la force, ou manquent-ils d'énergie pour se montrer à la hauteur de leur tâche ?

En ce temps où l'Angleterre protestante vient justement de consacrer le principe des écoles séparées, comment donc une nation catholique pourrait-elle, sans protester, se laisser dépouiller de ce même système d'écoles. Nous laisserons-nous mener par une poignée d'hommes ennemis de notre race ; car ils ne sont qu'une poignée, la majorité des Anglais bien pensants n'étant pas contre les écoles séparées. Les Anglais sont fiers, mais ils aiment le *fair play*. Ils auraient tort de ne pas s'unir à nous dans notre protestation, car, dans notre pacifique province de Québec où les protestants sont en minorité n'ont-ils pas leur système d'écoles séparées et la pleine liberté de leur langue et de leur religion ? Pourquoi donc nous, Canadiens-Français, n'aurions-nous pas dans les provinces où nous sommes en plus petit nombre les mêmes privilèges, ou plutôt les mêmes droits que les anglais trouvent si largement dans la province de Québec.

Mais qui donc a le premier droit de cité sur le sol canadien ? N'en fûmes-nous pas les premiers maîtres ? Et depuis le jour où nous sommes passés à l'Angleterre, cette nouvelle mère-patrie a-t-elle trouvé dans toutes ses colonies des sujets plus soumis, plus fidèles et plus vaillants ? Et si aujourd'hui nous revendiquons des droits garantis par tous les traités, peut-on nous repousser ? Si on ose le faire, c'est parce que la lâcheté d'un trop grand nombre des nôtres a attiré le juste mépris de fiers ennemis. C'est vraiment une honte pour nos hommes d'état canadiens de laisser gémir nos frères du Manitoba sous le système des écoles actuelles. Mais ceux pour qui cette question est un remords, parce qu'ils se sont montrés lâches, disent pour se faire oublier : cette question est réglée, morte et enterrée.

Moi, je dis que cette question est plus vivante que jamais, et elle ne finira que lorsque justice aura été rendue à nos frères de là-bas. C'est déjà trop, que nous n'ayons pas trouvé en chambre, des canadiens assez valeureux pour faire respecter

nos droits, sans qu'à la suite de cette honte nationale, nous acceptions le rôle des dupes.

Pour nous, les Jeunes de l'A. C. J. C. unissons nos voix, et que par tout notre beau Canada, se fasse entendre ce cri d'un patriotisme éclairé : Justice à nos frères du Manitoba, respect à notre foi, à notre langue et à notre nationalité.

J. A. Tardif,

*Président du Cercle Morin.
Ste. Marie, Beauce.*

Acadiens déportés à Boston, en 1755.--- (Un épisode du Grand Dérangement)

(Suite)

Des historiens ont prétendu, et d'autres prétendent encore, que la "neutralité" des Acadiens était toute au profit de la France; qu'ils n'étaient, à la Nouvelle-Ecosse, que des ennemis déguisés de l'Angleterre, prêts à prendre les armes contre elle au premier moment favorable, en dépit de leur serment de fidélité.

La pétition de Louis Robichaud nous montre le contraire. Il demeurait à Annapolis-Royal, avant d'être déporté à Boston, et de là traîné à Cambridge. Il demande à la Législature d'être ramené à Boston, et, parmi les considérants de sa pétition, il allègue le fait qu'il a empêché, en 1744, Port-Royal d'être surpris par les Français et de tomber entre leurs mains, en donnant avis à la garnison de l'approche de Duvivier et de son détachement. Il déclare que le fait est notoire et parfaitement connu de ceux de leurs soldats qui se trouvaient alors en garnison, à Annapolis-Royal. Ces derniers attesteront, en outre, qu'en punition de cet acte de loyauté à l'Angleterre, il a été, lui et sa famille, fait prisonnier par les Français, qui incendièrent sa maison, pillèrent son mobilier et tuèrent ses animaux. Daignez, ajoute-t-il, m'accorder ma prière, comme faveur spéciale et personnelle. Ce ne sera pas un précédent.

Accordé au Conseil; refusé à la chambre des Représentants.

On a aussi prétendu que la crainte qu'avaient les Acadiens d'être appelés à prendre les armes contre leurs frères du Canada et de la France, s'ils prêtaient au roi d'Angleterre un serment de fidélité sans réserve, était vaine et chimérique; que les autorités anglaises n'auraient jamais commis la barbarie de les appeler à des combats fratricides.

Il est malaisé de dire, aujourd'hui, ce qu'aurait fait les gouverneurs de Halifax des Acadiens de la Nouvelle-Ecosse en état de porter les armes, durant la guerre que les Anglo-Américains eurent à soutenir, de 1756 à 1759, contre les milices canadiennes et les soldats de France, s'ils avaient prêté au roi d'Angleterre un serment d'allégeance absolu.

Voici, en tous cas, ce que les deux chambres de la Législature du Massachusetts n'hésitèrent pas à faire des Acadiens déportés dans leur province. Le 25 août 1757, elles passèrent une résolution déclarant " qu'il était désirable que Son Excellence le Gouverneur-Général, commandant en chef de la flotte anglaise, enrôlât de force (*impress*), pour le service de Sa Majesté, dans l'escadre commandée par le sous-amiral Holburn, tels et autant des sujets français de Sa Majesté, récemment transportés de la Nouvelle-Ecosse dans cette province, qu'il le jugerait bon ; et qu'ils fussent embarqués de force sur ceux d'entre les vaisseaux de l'escadre qui étaient prêts à les recevoir."

L'une des plus vives douleurs des Acadiens, la plus profonde assurément, fut la privation des sacrements. Ils vivaient et mouraient à la manière des hérétiques, sans absolution, sans pain eucharistique, sans extrême-onction. Nul prêtre ne venait à leur chevet apporter les paroles de vie éternelle ; et leurs corps étaient confondus avec ceux des protestants dans des cimetières qui n'avaient pas été bénis. Ils avaient perdu leur patrie, et le ciel devant eux se dérobaît. " La pensée de mourir sans confession, nous dit Hutchinson, historien protestant contemporain, les tourmentait plus que tous les châtimens corporels qu'on eut pu leur infliger." Pourtant l'exil dont ils subissaient les rigueurs, ils l'eussent évité en prêtant au roi d'Angleterre le serment de fidélité sans restriction, l'ordinaire serment d'allégeance prêté par tout le monde, aujourd'hui, que les gouverneurs de la Nouvelle-Ecosse requéraient d'eux. Mais les missionnaires, et plus particulièrement l'abbé Le Loutre, grand vicaire de l'évêque de Québec, les en avaient dissuadés dans les intérêts de leur âme. C'est pour leur religion, en somme, plus encore que pour le roi de France, que ces hommes simples et droits souffraient la persécution. C'était pour sauvegarder, comme ils le croyaient, leur foi, qu'ils avaient, jusqu'à la fin, devant les avertissements réitérés, devant les menaces des gouverneurs de la Nouvelle-Ecosse, refusé de devenir les sujets d'un roi hérétique ; et voici qu'à cause de ce refus, ils ont perdu leurs biens, leur patrie, leur liberté ; que le ministère de leurs prêtres leur est rigoureusement refusé ; qu'ils vivent et meurent sans les secours de la religion, et que les enfants d'un grand nombre d'entre eux vont devenir des protestants.

Des prêtres parmi eux ! C'est ce que les Puritains n'auraient jamais su tolérer. Le bruit s'étant répandu qu'il s'en était introduit un, subrepticement, les recherches les plus minutieuses

furent immédiatement instituées pour découvrir et châtier, selon toutes les rigueurs des lois britanniques, ce suppôt de l'antéchrist. Quand ils se furent assurés de la fausseté de la rumeur, et eurent acquis la conviction que les Acadiens ne nourrissaient d'ailleurs aucun complot séditieux, ils leur permirent de s'assembler en commun, le dimanche, dans les hangars et les granges qui leur servaient de demeures, pour prier Dieu à leur manière. Tels les premiers chrétiens dans les catacombes. Et, cependant, nous dit encore Hutchinson, "les Puritains avaient alors, un plus large esprit de tolérance religieuse que n'avaient eu leurs pères." A preuve, c'est qu'ils permettaient aux Acadiens de faire leurs prières, en famille, à leur manière, *in their own way*. "Mais, ajoute-t-il, le peuple n'eut jamais consenti à l'exercice public du culte par un prêtre. Une loi toujours en vigueur, interdisait, sous peine de mort, à tout prêtre catholique de franchir les frontières de la province."

L'abbé Casgrain et, avant lui, Thomas Akins, ont écrit que l'abbé Desenclaves, d'abord missionnaire du Port-Royal, puis, du Cap-Sable, à l'époque de la descente de Prebble, avait été emmené prisonnier à Boston, où il était resté deux ans, jusqu'en 1759. Ceci est manifestement une erreur.

Un incident dont le Massachusetts a été le théâtre, mérite d'être rapporté ici, parce qu'il a bien pu avoir inspiré à Longfellow, sinon l'idée première, du moins la trame de son immortel poème *L'Évangéline*. Parmi les déportés se trouvait un jeune homme, Etienne Hébert, qui fut, comme bien d'autres infortunés, séparé de sa famille et de ceux qu'il aimait. Conduit d'abord à Philadelphie, Hébert s'y fit remarquer à cause de son intelligence, de sa force et de sa superbe stature, par un officier, qui le pris pour son ordonnance. Or, en même temps que lui, trois frères, et une brune jeune fille, Josephte Babin, à laquelle il venait justement de se fiancer, avaient été emportés dans la tourmente, mais sur des vaisseaux différents. La pensée de ses frères, et surtout de Josephte, hantait ses nuits et le rendait infiniment malheureux. Il résolut de les retrouver ou de mourir à la peine. S'esquivant, une nuit, Dieu sait comment, il entra dans la forêt et, après des peines inimaginables, parvint jusqu'au Canada, dont il visita les établissements nouvellement fondés par les Acadiens. Les siens ne s'y trouvaient pas. Las de la vie, le jeune amoureux se mit à leur recherche, comme Gabriel Lajeunesse se mettra à la recherche d'Évangéline. Sous des déguisements divers, il parcourut, à travers mille dangers, la plupart des villes de la

Nouvelle-Angleterre, et se rendit jusqu'au Maryland. Dans le cours de ses pérégrinations, il eut la joie de retrouver successivement ses trois frères, dont l'un à Worcester, dans le Massachusetts, et la consolation de les conduire à Saint-Grégoire, au Canada, où ils s'établirent.

Il désespérait de jamais revoir sa douce fiancée, quand on lui annonça, un jour, qu'une jeune fille portant le même nom qu'elle, avait été emmenée à Québec, où elle vivait avec l'une de ses sœurs. Chaussant ses raquettes, il prit aussitôt le chemin de la vieille capitale, et là, plus heureux que Gabriel Lajeunesse, il retrouva sa Josephte, sa fiancée, libre et n'ayant jamais, de son côté, désespéré de le revoir.

FIN DE LA PREMIERE PARTIE

Pascal Poirier.

(A suivre)

Revue des faits et des œuvres

Nos compatriotes d'Ontario

La lettre suivante publiée dans la *Patrie* de Montréal, par le Dr. Albert Chevrier, d'Embrun, Ont., jette une nouvelle lumière sur l'état d'esprit de nos compatriotes établis dans la province voisine. C'est une réponse à un abbé Campbell qui trouvait étrange l'attitude des nôtres sur les questions de langue et de nationalité. M. Chevrier remet les choses au point et en profite pour faire connaître une foule de faits intéressants :

“ M. Campbell m'accuse d'être un étroit d'esprit. Pourtant, je m'accuse à vous, M. Campbell, d'avoir un esprit encore plus étroit que vous ne pensez, lorsqu'il s'agit de nos droits, de nos privilèges et de nos intérêts. Comme Canadien-français, si c'est faire preuve d'étroitesse d'esprit que de traiter des choses qui intéressent notre prestige et notre avenir, je m'en confesse publiquement. Comment qualifier alors la conduite de ce monsieur qui vient nous faire la leçon, nous menacer de son abstention et nous dicter une ligne de conduite, lui qui n'est pas “ National ” ? Ce n'est plus de l'étroitesse d'esprit, c'est de la platitude.

“ Le Congrès National sera une assemblée de Canadiens-Français qui devront y traiter des questions touchant le sort de la race française dans Ontario, éducation, statistiques, etc. Je ne vois pas bien ce que M. Campbell, et les autres membres de son clergé non-national pouvaient bien espérer faire à notre Congrès !!!

“ Mais le comble est que si nous osons nous y occuper de notre clergé, au point de vue des intérêts de la race française, dans cette province anglaise, le grand écrivain qu'est M. Campbell nous menace de n'y pas venir !! Heureusement qu'il nous informe aimablement qu'il est “ sur les lieux ”. Il pourra donc y rester à son aise, ce qui le soulagera sans nous déranger.

“ Je n'aime pas à poser de principes, mais pourquoi Notre-Seigneur a-t-il favorisé les apôtres du don des langues ? N'est-ce pas là la preuve qu'il voulait que chacun fut instruit dans sa langue ? Et n'est-il pas tout naturel que puisque la loi nous reconnaît le libre usage de notre langue dans nos écoles, et au parlement, nous désirions que l'Eglise Catholique, par ses chefs, Irlandais ou autres, nous accorde le même privilège.

“ Je ne veux pas rappeler ici les tristes épisodes d'une campagne injuste contre la langue française et les franco-américains dans divers diocèses des Etats-Unis. Si je fais allusion à ces pénibles événements c'est que dans Ontario nous serons bientôt en butte à la même hostilité. N'est-il pas vrai que dans le diocèse d'Alexandria il n'y a pas de place pour des prêtres Canadiens-Français ? Ce pauvre vicaire, M. Desjardins, autrefois de Cornwall, un patriote sincère, un prêtre vertueux et aimé, en a été chassé parce qu'il était à la veille d'y acquérir ses droits “ de résident ” et pour la seule raison qu'il était un prêtre national.

“ Dans ce même diocèse, et ailleurs, nous avons des écoles de quarante

et cinquante élèves français parmi lesquels on trouve quelquefois trois ou quatre enfants de langue anglaise. Eh bien ! pour ces trois ou quatre enfants d'origine anglaise, les inspecteurs viennent dans nos écoles, chassent les institutrices françaises pour les remplacer par d'autres de leur nationalité et voudraient en bannir même le français !

“ Votre correspondant nous annonce les bonnes dispositions de Mgr Scollard à l'égard des Canadiens-Français. Alors lui, qui est bon écrivain, pourrait peut-être nous expliquer la ligne de conduite de son évêque dans l'affaire de Blind River. Qu'il nous parle donc encore de l'affaire des Canadiens-Français de North Bay ! Qu'il nous explique donc, lui prêtre non-National, et si bon écrivain, la conduite de Mgr Scollard au sujet des écoles de Sturgeon Falls, de Warren et de Tessalon ! Assurément ce n'est pas dans ces endroits que Mgr a aidé de son argent les écoles de nos compatriotes.

“ M. Aubin, le vaillant député de Nipissing, demandait depuis longtemps un inspecteur français pour les écoles bilingues de son comté. “ You will have to fight your own bishop to have one ” fut la réponse qu'il reçut du gouvernement. Mgr Scollard ne voulait pas d'inspecteur français, et il fit jouer tant d'influences qu'il réussit à faire nommer M. Sullivan pour faire l'inspection de nos écoles du Nouvel Ontario. Mais M. Aubin est un lutteur. “ Vous avez, dit-il au ministère, donné un inspecteur à mon évêque, très bien ! Maintenant il en faut un pour le représentant des Canadiens-Français. ” Et il gagna son point.

“ Dans la paroisse St-Charles, au cours de sa visite pastorale, Mgr Scollard adressa la parole en anglais seulement. Nos compatriotes comprennent peu ou pas du tout cette langue et ils sortirent en grand nombre pendant le sermon pour cette seule raison.

“ A Tessalon, ils le prièrent respectueusement de leur répéter en français ce qu'il venait de dire en anglais. Et c'est la même chose partout ! On en veut à cette langue qui a résisté à tant d'assauts, à cette race qui ne sait pas trahir, et qui malgré des épreuves sans nombre, l'abandon des siens, le sort funeste de la guerre, la tyrannie des anciens gouverneurs, la jalousie et la haine des fanatiques, a su conserver sa langue, ses traditions et sa foi.

“ Et pour bien se convaincre que Mgr Scollard aime les Canadiens-français, que M. Campbell, qui est “ sur les lieux ”, nous explique donc comment M. Kehoe a été nommé juge dans le nouveau district judiciaire de Sudbury. Nous ne sommes pas “ que quelques mécontents. ” Il y a les 25,000 de nos compatriotes qui ont signé une requête pour avoir un juge à Ottawa. Il y a les 15 à 20,000 Canadiens-français de Russell et Prescott qui ont demandé plus tard la même chose. Il y a enfin les 23,000 Canadiens-français du district de Sudbury qui ont sollicité la même faveur. Les 75,000 Canadiens-français de ces trois districts ont vu chaque vacance leur échapper et même la nouvelle position de juge, dans le Nouvel-Ontario, passer encore aux mains d'un Irlandais. Ils ont été outrageusement sacrifiés, et s'ils se plaignent, M. Campbell dira que ce sont là les griefs de quelques mécontents.

“ Mais si M. Kehoe a été nommé juge il le doit entièrement à la correspondance échangée entre Mgr Scollard et Sir Wilfrid Laurier. Et je porte à mon tour un défi à M. Campbell, et je dis que si les Canadiens-français ont été ignorés, c'est moins la faute à Sir Wilfrid qu'à Mgr Scollard. Et certes, je le dis sans hésiter, ce n'est pas dans cette correspondance que l'on peut lire l'amour et les bonnes dispositions de l'évêque du Sault Ste-Marie à l'égard de nos compatriotes de son diocèse. Et si M. Campbell en doute, cette correspondance pourrait faire le sujet d'une lettre particulière, et s'il en exprime le désir j'en parlerai plus au long et documents en mains.

“ Que l'on me permette de dire que j'ai le plus grand respect pour la personne de Mgr Scollard et pour la haute position qu'il occupe. Mais je ne saurais avoir aucun respect pour les menées sournoises et hypocrites qui ont en vue l'écrasement des Canadiens-français, la spoliation de leurs droits, l'abolition de leur langue et la tyrannie jusque dans leurs écoles.

“ De peur de soulever une question politique, ou à cause d'une fausse conception du respect dû à l'autorité, allons-nous éternellement nous taire ? Le Congrès National n'offrira-t-il pas une occasion solennelle de rompre un trop long silence ?

“ Que M. Campbell apprenne donc que ce Congrès National des Canadiens-français d'Ontario est une affaire de famille, où ce n'est pas notre intention de dépouiller qui que ce soit, mais où nous serons également fermes à revendiquer pour les nôtres la part de libertés, d'honneurs, de droits et privilèges qui leur revient.

“ Nous réclamons l'usage de la langue française dans les églises où nous formons la grosse moitié de la population catholique ; nous réclamons des prêtres français dans les paroisses exclusivement françaises ; des maîtresses françaises et des inspecteurs français pour nos écoles bilingues. Nous désirons des juges de notre langue dans des districts comme celui de Sudbury où sur 26,000 âmes, 23,000 sont de notre nationalité. Nous désirons également des évêques de langue française dans des diocèses comme celui du Sault Ste-Marie où les Canadiens-français forment les 8-9 de la population.

“ Si nous avons tort, M. l'abbé Campbell a la parole.” (1)

Symptome alarmant

Sous ce titre, M. J. A. Caron, le dévoué et sympathique secrétaire de l'Union St-Jean-Baptiste d'Amérique, publie dans l'organe de la société, l'*Union*, un vigoureux article dont le félicitons de tout notre cœur : Le voici :

“ Nous recevons du conseil 19 la lettre épatante que voici :

PAWTUCKET, R. I., Août le 21 1909.

*Aux Membres du Conseil Suprême de l'Union St-Jean-Baptiste d'Amérique
Woonsocket, R. I.*

Chers Confrères,

A notre assemblée régulière tenue le 16 dernier, une motion faite et secondée fut votée et adoptée telle que suit. Nous les membres du Conseil 19 de l'Union St-Jean-Baptiste d'Amérique, protestons auprès du Conseil Suprême, contre la publication de toutes Articles ou commentaires, de la part des Officiers Suprêmes, dans l'organe Officielle de notre Société, l'Union, tendant à critiquer la nation Irlandaise ou toute autre nation, qui ne peut que créer des préjugés de races dans ce pays libre où toutes les nationalités sont représentées et avec lesquelles, nous les membres de l'Union St-Jean-Baptiste d'Amérique, sommes en relations continuelles dans l'industrie, le commerce et même les professions libérales.

Et nous prions que cette communication soit publiée dans "L'Union."

Vos tout dévoués Confrères du Conseil No. 19 de Pawtucket, R. I.

F. A. SYLVESTRE, Sec. Arch.

* * *

“ Nous nous rendons bien à regret au désir exprimé par le Conseil 19. Nous disons : “ bien à regret ”, car nous savons que les membres de ce

(1) Nous devons faire observer que cette lettre du Dr. Chevrier est restée sans réponse.

conseil ont été trompés ou mal renseignés. De plus, la résolution laisse entendre que tous les membres étaient unanimes à voter dans ce sens.

“ Nous connaissons là cependant, des patriotes qui n'ont pas l'habitude de penser de cette manière ; nous avons raison de croire qu'ils n'approuvent pas ces idées.

“ D'un autre côté, nous sommes contents de connaître la situation vraie, nous sommes contents de comprendre toute l'étendue du mal dont nous souffrons.

“ Nous défions les partisans du pacifisme à outrance de trouver dans nos articles quoique ce soit d'injuste à l'adresse des Irlandais ou de toute autre nationalité en tant que nationalité.

“ Nous avons protesté et nous protesterons encore contre les injustices criantes et multipliées dont on abreuve notre élément aux Etats-Unis. Nous avons protesté et nous protesterons encore contre les tendances matérialistes de ceux des nôtres qui sont toujours bien disposés à faire des sacrifices pour les sociétés de langue anglaise et trouvent trop lourd le fardeau des sociétés catholiques et des écoles catholiques. Nous avons protesté et nous protesterons encore contre le libéralisme religieux que veulent introduire dans notre population certaines sociétés chères au cœur des pacifistes et surtout de ceux du conseil 19.

“ Cette résolution est le symptôme d'une maladie dont les Franco-Américains souffrent un peu partout. Nous l'avions pressenti, mais nous ne pouvions croire que ce mal se ferait jour si tôt ; nous espérions au moins qu'il ne se manifesterait pas dans le Rhode-Island, où nous sommes habitués à voir plus de dévouement à la cause sacrée de notre élément. C'est une indice que l'école néfaste de l'américanisation à outrance fait ici des efforts désespérés.

“ Heureusement, à côté de ces quelques Franco-Américains trompés, ou grisés par le succès, ou trop peu clairvoyants, nous avons des milliers et des milliers de bons et sincères patriotes qui comprennent notre position à son véritable point de vue.

“ Nous pourrions mettre en regard de la résolution du Conseil 19 de Pawtucket qui est absolument dans le ton des lettres anonymes que nous recevons de temps à autre, des milliers de lettres d'approbation reçues de personnages distingués dans le monde politique et religieux, des Etats-Unis comme de l'étranger.

“ La satisfaction du devoir accompli et la certitude que nos efforts sont appréciés et surtout font du bien, nous dédommagent amplement des avanies dont on veut nous couvrir. Nous ne prétendons pas aller à la guerre, surtout à une guerre sainte comme celle que nous faisons, sans recevoir de blessures ; que les coups nous soient portés par nos propres gens, par ceux mêmes qui devraient lutter avec nous et non contre nous, cela est bien de nature à rendre plus sensibles nos blessures.

“ Combien avait raison M. l'abbé Martinet d'écrire :

“ L'ennemi du dedans, mieux encore que celui du dehors, fait éclater le courage et la fidélité. Quel grand mérite y a-t-il pour le soldat à ne pas désertir un drapeau défendu par une armée de braves ? C'est quand le cri de la lâcheté et de la trahison part des rangs que le guerrier fidèle devient un héros.”

“ Maintenant quels sont les motifs amenés par la fameuse résolution du Conseil 19 ? Ces motifs méritent une mention spéciale ; lisez bien : *“ Avec lesquelles nous, les membres de l'Union St-Jean-Baptiste d'Amérique, sommes en relations continuelles, dans l'industrie, le commerce et même les professions libérales.”*

“ Est-il possible d'avoir plus de cynisme ? On ne veut pas que nous défendions les prérogatives de notre élément contre les empiètements et les injustices dont il est la victime parce que ça va faire tort à notre pécule !

“ L'Union St-Jean-Baptiste d'Amérique aurait-elle été instituée pour l'avancement personnel de quelques membres ? Sa mission serait-elle de

chloroformer nos énergies nationales par des articles à l'eau de rose afin de les faire servir de marche-pied à quelques intrigants habiles ?

" Dans ce cas-là, nous avouons bien humblement que nous ne sommes pas dans notre rôle.

" L'Union St-Jean-Baptiste d'Amérique s'est donné pour mission de travailler dans l'intérêt de l'élément franco-américain ; elle fait d'énormes sacrifices pour former dans la jeunesse franco-américaine une mentalité forte et vigoureuse afin de faire réaction aux idées opportunistes si attrayantes pour les jeunes, mais aussi, combien énervantes pour les sentiments religieux et les souvenirs des ancêtres.

" L'opportunisme est la grande plaie des minorités ; on ne lutte pas pour un principe ou pour le bien commun ; on se traîne pour un succès immédiat et, au besoin, pour un succès passager, on sacrifie les faibles et on déserte la lutte : c'est si fatigant de lutter !

" Quelle différence d'attitude entre les chefs actuels du Conseil 19 et le patriote sincère que fut le regretté Dr. Leclaire de Danielson. Il travaillait pour les siens et refusait bien carrément de se mettre au service des sociétés de langue anglaise, même pour de l'argent.

" Le Dr. Leclaire est mort pauvre ; ce n'était pas un opportuniste, mais quel beau nom il a laissé et avec quel respect nous évoquons son souvenir.

" L'exemple du Dr. Leclaire est trop beau pour qu'il ne soit pas suivi par ceux du moins dont l'intérêt n'est pas la mesure des actions.

" Si donc l'on croit nous effrayer ; si l'on pense nous faire changer d'attitude par des menaces, on perd son temps.

" Ce n'est pas notre intérêt personnel que nous cherchons. Nous agissons par esprit de devoir et avec l'appui de patriotes éprouvés qui ne craignent pas eux non plus, les sacrifices, parce qu'ils savent *qu'être fidèle au devoir, quand il ne rapporte que des douleurs, quand il entrave l'avancement, et qu'il peut nuire même à l'établissement des enfants, c'est chose si grande que nulle récompense humaine n'est à la hauteur d'un tel sacrifice.*"

Une statue au Père Marquette

De l'*Opinion Publique*, de Worcester, Mass :

" Le 1er septembre, a été inauguré à Mackinac Island, Michigan, une statue du P. Marquette. Cette cérémonie, qui fut des plus imposantes, a été faite sous les auspices de la Mackinac Island State Park Commission. Le "St. Ignace Enterprise," de Saint-Ignace, Michigan, donne une intéressante relation de cette cérémonie. La statue a été placée dans le centre de ce qui est désigné sous le nom de place Marquette, un parc de quatre acres entre le fort et le lac, ce qui la rend visible à tous ceux qui passent par eau devant l'île. De plus, le Père Marquette, dans son journal, parle de son arrêt dans l'île et d'y avoir célébré la messe. Il est probable que cette messe fut dite exactement à l'endroit où est située la statue. En creusant pour asseoir la base de la statue on trouva les ossements de trois Indiens, dont l'un était droit sur des blocs de bois, indiquant qu'il avait été brûlé vif au poteau. Les autres avaient probablement été tués dans une bataille, vu que leurs crânes étaient écrasés. On croit que ces Indiens furent enterrés avant le temps du Père Marquette.

“ La statue a dix pieds de haut et elle est une exacte reproduction de celle qu’il y a à Marquette, bien qu’elle soit beaucoup plus grande. Elle est faite en bronze et elle repose sur un fond de ciment, couvert de pierre d’Italie, dix pieds de haut.

“ Le monument coûtera environ \$7000, qui ont été prélevés, par souscriptions, qui furent commencées par feu Peter White. L’Etat a dépensé environ \$8000 à embellir la place Marquette dans laquelle la statue sera la figure centrale.

“ Les tablettes de bronze placées sur les quatre côtés du piédestal de granit portent les inscriptions suivantes :

(Devant)

MARQUETTE
1637-1675

(Gauche)

Père Jacques Marquette, avec Louis Joliet, découvreur de la rivière Mississipi, fondateur des missions St. Ignace et Kaskaskia ; un explorateur ardent et ingénieux ; un pasteur qui donna sa vie pour ses brebis.

(Droite)

A Nicolet, Raymbault et Jogues, Radisson et Gosselliers, Ménard, Allouez, Saint-Lusson et Perrot, Marquette et Joliet, André, Lasalle, DuLuth, Lesueur, Cadillac ; noms honorés dans la découverte du Nord-Ouest.

(Arrière)

Ce mémorial aux pionniers de France dans le Nouveau-Monde est dû à Peter White, de Marquette, lui-même un pionnier du Haut Michigan.

“ En arrière de la statue, à quelque distance, une estrade avait été érigée et là, exactement à l’heure indiquée, eurent lieu les exercices ; en présence d’un grand concours de peuple. Ceux-ci s’ouvrirent avec des airs patriotiques rendus par un orchestre, après quoi M. B. F. Emery, surintendant du parc, annonça que Mgr John S. Foley, évêque de Détroit, présiderait. Le vieux prélat accepta et pria le Rév. Sommers, pasteur de l’île, d’offrir l’invocation. Mgr Foley présenta tout d’abord Mlle Fannie Jopling, qui avait été choisie pour tirer le voile de la statue.

“ Mlle Jopling est une arrière petite-fille de feu l’hon. Peter White, de Marquette, qui pendant un grand nombre d’années,

et au temps de sa mort, était président de la Mackinac State Parc Commission, dans l'œuvre de laquelle il a pris un intérêt sans borne. Cela donna à Mgr Foley occasion de payer un tribut de respect à ce révérend pionnier, et il l'a fait de façon gracieuse, appuyant sur le fait que ce fut principalement sinon entièrement, grâce à la munificence de M. White que la statue orne le parc de l'île. Mlle Jopling tira alors le cordon, et à la vue de la statue, représentant Marquette dans sa soutane et son manteau de jésuite, les 5000 personnes qu'il y avait là présentes poussèrent une longue acclamation.

“Mgr Frederick Eis, l'évêque diocésain, avait été chargé d'accomplir le rôle assigné au gouverneur Warner, qui n'avait pu assister, et d'accepter la statue au nom de l'Etat.

“Mgr Foley présenta ensuite l'un des deux principaux orateurs de la journée, le juge Wm. R. Day de Canton, Ohio, dont le discours, au dire de “l'Enterprise” fut une pièce d'éloquence rare, un bijou littéraire, conçu en un langage gracieux et exprimant les plus belles pensées. Dans sa péroraison l'orateur parla des inscriptions sur d'autres monuments ; sur celui-ci, a-t-il dit, on pourrait inscrire de Marquette : “Il fut fidèle.”

“L'autre orateur fut un membre du même ordre auquel appartenait le Père Marquette, le Rév. P. John Cunningham du collège Marquette, de Milwaukee.

“Le P. Cunningham entra dans son sujet en faisant allusion à ces îles et cette terre ferme, ces lacs et ces rivières, de ce pays si rempli de souvenirs historiques, comme étant une terre sainte, consacrée par les labeurs et les épreuves et les souffrances et même le sang des héros qui ne cèdent la palme à aucun dans l'histoire du monde. La voix puissante et émue de l'orateur eut alors de grandes envolées lorsqu'il fit l'éloge des missionnaires français du dix-septième siècle ; “et, a-t-il continué, ce que je dis de ces premiers missionnaires et de leur esprit je le dis de Marquette, parce que Marquette était de leur genre.”

“C'est un spectacle réjouissant, en vérité, pour des cœurs français, que celui de l'Etat et de l'Eglise se donnant ainsi la main pour honorer d'une façon aussi éclatante, en terre américaine, le nom d'un des plus grands Français qui se soient illustrés en ce pays pour les conquêtes de la civilisation et de la foi—le Père Marquette. Les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre ont été honorés en la circonstance par l'invitation qui avait été faite à M. F. Gatineau, président

général de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, d'être présent à la cérémonie. M. Gatineau, qui se trouvait dans cette région, en tournée d'inspection des conseils de l'Union, s'est empressé d'accepter cette aimable invitation, et comme représentant de ses compatriotes de l'Est, occupant une place d'honneur, il a été témoin d'une magnifique démonstration attestant du culte général que l'on porte dans l'Ouest du pays à la mémoire de ces grands noms de la France du dix-septième siècle."

"Rule, Hibernia, rule!"

La pièce fort curieuse qu'on va lire est tirée des Archives de la Propagande à Rome.

L'original est en latin. Le bon Père Le Jeune, oplat, et professeur de l'Université d'Ottawa, a bien voulu avoir l'amabilité d'en faire la traduction française.

Les annotations sont de moi.

Voici :

Extrait de la lettre envoyée à Rome d'Irlande relative à l'état actuel des catholiques de l'Amérique du Nord, principalement dans la Nouvelle-Ecosse :

"*Cher ami,*

" Depuis peu une lettre de plusieurs pages, écrite par le P. Franciscain Jones, missionnaire en Amérique, m'a été remise. Je veux vous informer que ce R. P. Capucin, après plusieurs années de labeurs apostoliques dans ces régions, (a) et à la vigne du Seigneur, surtout dans le ministère de la prédication, du catéchisme, des exhortations, au mois de juillet passé, (b) s'est rendu, sur l'invitation des citoyens de Halifax, en Nouvelle-Ecosse, et avec l'autorisation de ses supérieurs, dans la dite mission. Je soupirais après l'occasion favorable qui me permit de vous transmettre à Rome le contenu de sa lettre : elle renferme, en effet, de nombreux et utiles renseignements.

" Il est vraiment déplorable l'état des colons du dit continent, qui ont peu ou point de guides spirituels pour les conduire dans les sentiers du salut. On peut les comparer aux sauvages en ce qui concerne les connaissances religieuses, et c'est comme des animaux sans raison qu'ils sortent de cette vie. Les ministres protestants des diverses sectes se démènent dans ces parages avec un zèle incroyable. Les catholiques, dépourvus des directeurs qu'il faudrait, ils les provoquent à la fréquentation de leurs prêches, à embrasser leurs sectes respectives ; grâce à leurs embûches, il se fait que les catholiques sont imbus des principes pervers de l'hérésie (c).

" Le méchant et trop connu secrétaire Monsieur Wesley, et Madame Huntingdon, d'origine anglaise, protectrice des méthodistes, ont établi un mont, je ne dis pas de piété, mais plutôt d'impiété. De ce mont, l'on distribue annuellement quatre ou plus—selon la nécessité et les circonstances—louis sterling à chaque vagabond, voyageur, prêdicant méthodistes, qui parcourent toute la contrée, en répandant partout les semences de leur perverse doctrine. Ainsi il arrive que les catholiques, faute de meilleurs pasteurs, adoptent ces doctrines erronées et oublient bientôt les principes

de religion de leur jeunesse (d). Ainsi, si le Saint-Siège ne porte un prompt remède à ces fléaux qui sévissent, il faudra organiser un rude labeur de mission dans ce pays, après l'extinction de la foi des croyants qui l'habitent. Nuls missionnaires ne devraient s'y rendre, sinon des hommes d'une grande prudence et réserve, d'un talent remarquable, exemplaires dans la conduite et d'une piété excellente, enfin très versés dans la langue anglaise, la seule en usage ici (e).

“ Le susdit P. Jones, depuis son arrivée sur ces rivages, a réalisé un merveilleux progrès dans la culture de la vigne du Seigneur et la diffusion de la foi catholique. Tous les dimanches il parle deux fois. Tous les adeptes des diverses sectes indifféremment accourent l'entendre avec le plus grand empressement ; ils avouent publiquement et affirment en particulier que jamais doctrine si pure, si excellente, si évangélique ne leur a été exposée, La plupart, qui rougissaient auparavant de professer la religion catholique, confessent maintenant au grand jour la foi orthodoxe et promettent d'adhérer fermement à la doctrine de l'Eglise romaine.

“ J'ai parcouru la lettre d'un gentilhomme constitué en dignité de la Couronne anglaise dans ces régions, (f) lettre envoyée en Irlande, dans laquelle le susdit P. Jones était sans contredit égalé à Saint Paul (*in quâ prodictum Patrem Jones S. Paulo compare haud hoësitat*) (g). Par son intervention, avec le secours de la grâce divine la religion catholique a reçu un grand développement dans ce pays ; il serait très désirable que le Saint-Siège agisse avec vigueur dans cette crise pour sauvegarder les catholiques et leurs descendants dans la fidélité à leurs croyances. Si la présente occasion échappe, il sera très difficile d'en retrouver une semblable à l'avenir.

“ Avec tout le respect.”

“ Ce texte (latin) est la traduction d'une lettre en anglais du R. P. Callanan, gardien du Couvent de Cork, des Frères Mineurs en Irlande, par le P. Jacques MacCormick, lecteur en théologie ” (à Rome).

La dernière phrase de ce document singulier, savoir : “ Si la présente occasion échappe, il sera très difficile d'en retrouver une semblable à l'avenir, ” est très significative.

Elle nous montre que le Père Jones se sentait certain de l'appui du pouvoir civil à Downing Street, par l'intermédiaire du gouverneur Parr, pour se faire nommer préfet apostolique à la Nouvelle-Ecosse, si Rome y consentait.

Au reçu de ce curieux document, le cardinal Antonelli, préfet de la Congrégation de la Propagande, à Rome, en écrivit à l'abbé de Villars, vicaire général de l'évêque de Québec, Paris.

Le 17 juillet 1786, M. de Villars répondit au cardinal Antonelli : “ Jusqu'ici je n'ai pas entendu parler ni du P. Capucin qui exerce le saint ministère dans l'Acadie, ni de ses succès, ni des désordres dont il a fait le récit à la Sacrée Congrégation.”

Plusieurs autres lettres furent échangées sur ce sujet. Le manque d'espace me force de ne rien dire.

Le Père Jones ne fut point nommé préfet apostolique. L'abbé de Villars s'y opposa énergiquement.

Trente ans plus tard, l'abbé Edmund Burke, le deuxième successeur du Père Jones à la cure d'Halifax, dans un mémoire secret, fait au mois d'août 1816, disait :

“ Son Excellence sir John Sherbrooke, gouverneur actuel des Canadas, a donné permission de mentionner aux ministres de Sa Majesté que son expérience lui prouve que les prêtres irlandais sont plus en état de gouverner les Irlandais catholiques et que seul le prêtre écossais peut posséder la confiance entière de ses compatriotes catholiques.”

Et il termine son plaidoyer pour se faire nommer vicaire apostolique à la Nouvelle-Ecosse comme suit :

“ Il faut remarquer de plus que les premières nominations (de vicaires apostoliques, par le démembrement projeté du vaste diocèse de Québec sont de la plus grande importance, car elles peuvent servir de précédent et établir une base pour d'autres réclamations du même privilège. Le moindre délai apporté peut occasionner la perte irrévocable de cette opportunité.”

Hélas ! le “ précédent ” que voulait établir Mgr Burke a porté ses fruits. En effet, des seize évêques qui se sont succédé sur les sièges épiscopaux dans les provinces maritimes depuis 1816, neuf sont d'origine irlandaise et sept de nationalité écossaise. Et pas un seul de langue française ! “ Rule, Hibernia, rule ! ”

Placide Gaudet.

Annotations de M. Gaudet :—

(a) A Cork, en Irlande.

(b) 1785. Le Père Jones arriva à Halifax le 28 août 1785, où il remplaça l'abbé Bourg, qui retourna à la Baie-des-Chaleurs.

(c) Ce tableau des Irlandais d'Halifax, fait par le Père Jones, en 1786, n'est ni édifiant ni flatteur. Le même Père Jones parlant de sa congrégation à Halifax, dans une lettre à l'Évêque de Québec, en date du 23 avril 1787, dit : “ Our Congregation people . . . the greater part of the Irish are bred to the fisheries and not accustomed to any rule for years back.”—Notre Congrégation est composée entièrement de la classe ouvrière. Les Irlandais, pour la plus grande partie, sont élevés à faire la pêche, et depuis nombre d'années accoutumés à aucun règlement.

(d) Il s'agit des catholiques Irlandais d'Halifax. Car, c'est toujours d'eux qu'il est question dans ce document inédit.

(e) Si par “ici” l'auteur de ce document veut parler seulement d'Halifax, il est dans le vrai en disant que la langue anglaise était la seule en usage. Mais si par “ici” il comprend la Nouvelle-Ecosse, il dénature la vérité. Il y avait, à cette date, un bon nombre d'Écossais dans ce qui forme aujourd'hui le comté d'Antigonish, et ailleurs. Or, la langue des Écossais était alors le gaélique. Pour la plupart d'entre eux, surtout pour les femmes, ils n'en entendaient pas d'autres.

Quant aux Acadiens, et ils étaient les plus nombreux de la province en ce qui a trait à la population catholique, bien rares étaient ceux qui pouvaient parler anglais.

Donc, si le R. P. Capucin qui a écrit cette lettre au Prélat de la Propagande avait en vue la Nouvelle-Ecosse, il a trompé Rome. La même faute a été répétée plusieurs fois dans la suite, et elle se continue de nos jours, dit-on.

(f) John Parr, gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, Il arriva à Halifax le 6 octobre 1782.

(g) Comment se fait-il que le gouverneur Parr ait pu écrire la lettre en question ? Un gouverneur n'écrit pas de lettre semblable sans sollicitation, ni sans but. Quel était ce but ? Était-ce pour faire mettre la mitre sur la tête du Père Jones, “ égal à saint Paul ” ? Evidemment, oui.

Un mot au lecteur

L'encombrement des matières, à la fin de ce troisième volume de notre publication, nous force de remettre à plus tard une foule de notes intéressantes préparées pour cette chronique. D'autre part, le travail nécessité par la nouvelle installation de la Revue, qui est dans ses meubles depuis le 1er septembre, le départ de notre directeur pour la Nouvelle-Angleterre, où il va compléter l'organisation de notre Société, sont autant d'excuses que nous nous permettons d'offrir à nos amis. Nous sommes en pleine période de développement et nous comptons bien mériter à partir de notre prochain numéro l'indulgence sur laquelle nous comptons et qu'on ne manquera pas de nous accorder.

Léon Kemner.

Bibliographie

LIVRES RECUS

La Grande Semaine

Fêtes du Troisième Centenaire de la découverte du Lac Champlain, par M. J. Arthur Favreau, de Boston, secrétaire de la Société Historique Franco-Américaine.—Récit complet, avec poèmes inédits, gravures, discours en français et tous les détails d'un intérêt particulier pour le public de langue française. (La Compagnie de publication Belisle, Worcester Mass., 1909.)

Droit public de l'Eglise

L'Eglise et l'éducation à la lumière de l'histoire et des principes chrétiens, par Mgr. Louis-Adolphe Paquet, protonotaire apostolique, Professeur de théologie à l'Université Laval. (Imprimé par la compagnie de l'Événement, 30, rue de la Fabrique, Québec, 1909.)

La Force Cachée

PAR JEAN THIERY

XIV

Les jours qui suivirent me furent pénibles. Je vivais dans une angoisse inexprimable ; le moindre bruit me faisait tressaillir. A peine osais-je jeter les yeux sur le courrier. Je me surpris plusieurs fois ouvrant en hâte ma porte et me penchant inquiète sur la rampe, parce que j'avais entendu venir de l'escalier un bruit que je m'expliquais mal.

Qu'attendais-je ? Le retour de l'enfant que je savais avoir frappée ?... Allait-elle me revenir désespérée, me disant : "Voilà ma blessure, soignez-moi, guérissez-moi !"

Ah ! pauvre petite, comme je m'y serais employée... Je crois qu'à cette tâche j'aurais consacré ma vie !...

Je m'imagine vraiment avoir connu en ces quelques heures — bien que la comparaison puisse paraître excessive — l'anxiété qu'éprouve l'assassin après un crime qui d'un moment à l'autre sera découvert et dont il ne peut prévoir les suites.

Les suites de ce que j'avais fait, — et il *devait* y en avoir — que seraient-elles ? N'avais-je pas eu tort, sur un simple dire de Mme Malmenet, de prendre de telles responsabilités ? Etais-je vraiment bon juge en ce qui était un danger pour Suzanne de Mertens ? Tant de choses restaient un mystère pour moi, en ce drame... Savais-je seulement si le drame existait, si tout ne venait pas d'une imagination de folle ?

Mon travail ne m'était même plus une diversion. Pour écrire, il faut du calme, de la tranquillité d'esprit ; je n'en avais plus !

Après tout, peut-être ne saurais-je jamais ce qu'était devenu mon envoi !... Se serait-il perdu en route... tant de choses se passent ! J'en arrivais à souhaiter lâchement, pour me tranquilliser, qu'il en fût ainsi, lorsqu'un matin je trouvais dans mon courrier une lettre d'aspect pauvre, sale, timbrée du Béarn... une lettre de Marianne.

J'en transcris fidèlement le contenu, ne modifiant que l'orthographe.

"Ma chère dame,

“Comme à l’habitude, je fais prendre la plume à ma voisine, la Bonnacarrère, pour vous faire savoir de mes nouvelles et aussi pour avoir l’honneur de vous apprendre qu’il y a du neuf, s’il n’y a pas du bon. L’autre soir, je bêchais le carreau de la pomme de terre. Notre demoiselle, elle m’est arrivée.

“Venait-elle de loin, venait-elle de près? Sa robe était pleine de poussière et sa chaussure aussi, comme si elle avait fait le tour de la terre.

“Depuis, elle a un chagrin, c’est terrible! Elle pleure toute la journée, elle a la fièvre. Je n’ose faire venir le médecin, parce que s’il dit d’acheter du remède, nous sommes sans argent, Mademoiselle m’est venue sans rien.

“Je le lui ai reproché comme ça :

“—Puisque vous en gagniez, fallait le prendre avec vous.”

“Mais elle a répondu :

“—J’en ai plus besoin, car je pense bien que je vais mourir.”

“Alors, ma chère dame, comme la défunte elle m’avait dit de votre honorée personne, dans le temps : “Elle est intelligente, elle a offert de s’intéresser à Suzanne, et si elle le fait c’est par sincérité,” je m’en souviens à cette heure et vous demande de venir par le plus court chemin qu’il y aura vu l’urgence.

“J’attends donc de vous, après la présente, la grande bonté de vous revoir.”

Cette lettre m’arracha un soupir de délivrance. Je savais trouver Suzanne...

“Il faut que lorsque je ne serai plus, ceci soit comme une voix—ma voix qui sortirait de la tombe pour rappeler à mon enfant ce qu’elle ne peut ni ne doit oublier,” avait dit Mme de Mertens en recommandant à Marianne de me remettre ses dernières volontés.

La voix s’était fait entendre et Suzanne était venue se réfugier à Mertens, loin de tout et de tous.

Evidemment, le passé se dressait entre elle et ce qu’on avait un puissant intérêt à lui montrer comme le bonheur.

Et c’est moi qui avais inconsciemment provoqué le terrible éclat, la conclusion douloureuse. Il me restait, maintenant, à ne point abandonner la malheureuse enfant dans une telle épreuve. Je ne songeai pas un seul instant à y faillir.

Tout de suite je m’assurai de la possibilité de prendre ce jour même, un des rapides de Bordeaux ; mais rien ne m’in-

diquait la gare où il me fallait m'arrêter pour atteindre Mertens, ce coin perdu.

Je décidai donc de passer par Pau et d'y rechercher Thibaut et l'automobile que j'y louais lors de mon dernier séjour.

Je mis quelques effets dans ma valise, dans mon sac, l'argent que j'avais chez moi. Je priai Félicie, quelle que fût la durée de mon absence, de rester rue Vaneau à m'attendre, et je partis.

Triste voyage... Heures longues passées les yeux ouverts, l'esprit en campagne, livré aux pires conjectures. Allais-je vers la conclusion de l'invraisemblable histoire à laquelle j'étais mêlée, vers son dernier chapitre?

J'arrivai à Pau dans la matinée. Au garage, je trouvai Thibaut astiquant une belle limousine neuve. Il m'exprima la satisfaction qu'il avait de me revoir, avec une verve toute méridionale. Et comme je lui demandais s'il pouvait sur l'heure me conduire à Mertens, il se dit prêt à partir.

—Nous démarrons à l'instant, et Madame va voir si on sait en y mettre!

Mais je ne vis pas grand'chose. Tout moyen de locomotion, si rapide qu'il fût, me semblait lent. Pourtant nous filions à belle vitesse le long des routes et jamais, certainement, je n'avais admiré plus radieuse matinée de printemps.

Le ciel était d'un pâle bleu de lin voilé de brume. De la brume traînait dans les lointains, sur les cours d'eau. Les champs de moissons étalaient de beaux carrés d'un vert d'émeraude, l'herbe des prairies s'étoilait de fleurs. Les taillis, les bosquets avaient ces teintes exquises et douces que prennent les feuilles avant la franche et uniforme couleur de l'été.

J'avais vu maintenant le Béarn au printemps, en hiver, à l'automne, et me rangeais à l'avis de ceux qui le préfèrent sous l'aspect si particulier que lui donne cette dernière saison, alors que les gelées de novembre ont grillé les pentes de ses collines, rougi les vignes, doré les châtaigniers; alors que le ciel est d'un bleu profond, ardent, étincellant, et le soleil pourtant voilé; alors que souffle l'étrange vent du sud qui change les perspectives, rapproche la montagne, fait très nets les lointains; alors qu'à son souffle chaud, desséchant, tombent à grands bonds les glands, les châtaignes et s'entrechoquent dans les champs, avec un bruit d'osselets, les tiges dépouillées de maïs; alors que les bêtes sautent dans les pacages, au bord des gaves, jouent des cornes, des sabots, se battent, refusent de brouter.

Je pris trop tard conscience que nous arrivions à Mertens. Thibaut s'était arrêté devant la forge, et déjà la femme de l'aubergiste montrait son désagréable visage à ma portière.

—Comment ! C'est Madame qui revient dans le pays ?

—Oui, c'est moi.

—Madame veut y demeurer ?

—Peut-être !

—Et où Madame va-t-elle se loger ?

—Je n'en sais rien.

—Ah ! ça serait bon que du monde riche s'en vienne par chez nous... Après la mort de la défunte baronne on pensait que le château de Mertens allait être habité, que la famille Monti-Ville viendrait ici jeter de l'argent... Elle n'est pas venue, c'est une perte pour nous tous... Ah ! je vois, Madame va chez Marianne?... Elle est là-bas toujours à la petite maison blanche ; mais elle n'y serait pas longtemps, si elle avait du retard dans son loyer. Ça ne fait pas plaisir de louer à des gens comme sa demoiselle... Ça ne revient jamais au pays, même pour voir la tombe de sa mère, de sa pauvre défunte mère !

Cette femme était exaspérante ; mais, sans le croire, elle venait de me donner une précieuse indication. Si cette affreuse mégère ne me parlait pas du retour de Suzanne, c'est qu'elle l'ignorait, que nul ne le connaissait, peut-être. L'enfant avait probablement des raisons pour se cacher.

Je congédiai Thibaut et m'en fus à pied, ma valise à la main.

—Si Madame avait besoin de quelque chose, elle peut compter sur nous ! glapit derrière moi l'aubergiste.

Je ne pris même pas la peine de la remercier.

C'était jour de travail ; je retrouvai donc, le long du chemin, les maisons closes, et comme c'était aussi jour d'école, les enfants ne disputaient point aux porcs et aux canards l'eau croupissante du ruisseau.

Marianne semblait m'attendre sur le pas de sa porte. Lorsqu'elle m'aperçut, elle leva les bras au ciel et rentra précipitamment. Très alarmée, je courus à elle.

—Qu'y a-t-il ?

—J'ai bien du malheur !

—Parlez vite...

—J'écris à Madame de venir...

—Suzanne n'est plus là ?

—Oh ! la pauvre ! elle voudrait s'en aller... elle ne le peut pas. Elle est faible comme un poulet...

—Alors ?

—Elle dit qu'elle ne veut pas vous voir, Madame, que vous lui avez fait du mal, qu'elle ne vous reverra jamais ! Et moi, je ne savais pas, vous comprenez, et maintenant que je vous ai fait déranger...

—Oh ! n'est-ce que cela ! Rassurez-vous, Marianne. Si vous avez prévenu la pauvre enfant de ma venue, ne lui en parlez plus—qui sait, peut-être, à la fin m'appellera-t-elle ?

—Mais puisqu'elle est dans sa chambre, ma pauvre dame, il ne me reste à vous offrir que la cuisine... et je vous ai vue dans un si bel hôtel !...

Je tranquillisai Marianne de mon mieux ; mais je l'avoue, l'atmosphère de la petite pièce était étouffante, d'autant plus que Marianne y entretenait du feu devant lequel bouillotaient un pot, une marmite, une cafetière.

Je m'installai de mon mieux.

Marianne profita aussitôt de ma présence dans la maison pour se livrer à des rangements, des nettoyages négligés depuis l'arrivée de Suzanne. Elle allait, venait, repartait, toujours en mouvement, ajoutant un *bouquet* dans le pot, du thym, une carotte dans la marmite, soufflant, soupirant, levant les yeux au ciel, le prenant à témoin de tout ce qui survenait. Mais nous ne parlions pas, de peur d'être entendues de la chambre à côté, où Suzanne tantôt s'agitait, tantôt demeurait calme. Comme j'aurais voulu voir la pauvre enfant et, au besoin, faire appeler un médecin qui m'eût tranquillisée sur son état, bien que Marianne m'affirmât qu'elle n'avait rien de plus qu'un grand poids de chagrin. Mais je n'osais brusquer les choses, imposer mon autorité et m'imposer moi-même. D'ailleurs, je devais agir en toute prudence et ne pas dévoiler la présence de Suzanne, avant de savoir pour quel motif la pauvre petite se cachait.

On ne gagne rien à agir précipitamment. J'attendais donc que, par quelque indice, le moment de me montrer et d'agir parût s'annoncer.

Mais quelle journée ! Aurai-je à en vivre beaucoup de semblables !... A moi, d'ordinaire si occupée, combien pesaient ces heures de désœuvrement !... J'avais fini par prendre le tricot de Marianne : un bas de laine dont elle refaisait le pied, et par "y donner quelques tours en prenant garde aux diminués," pour utiliser mes doigts, fixer mes regards et calmer mon imagination qui battait la campagne.

Le soir, à bout d'endurance, je sortis. Un étau de fer me serrait la tête et j'avais peur de la nuit qui venait.

Je marchai sur la route, puis me dirigeai lentement vers l'église.

Le jour finissait dans le calme et la paix. Au couchant, le ciel tournait au vert et les nuages devenaient rouges sous les grandes flèches d'or du soleil à ses derniers rayons. Des angélus sonnaient et de toutes parts montaient ces bruits doux, ces bruits du soir à la campagne : chansons des pâtres, d'oiseaux, de grillons, et là-bas, au bord des eaux, s'élevaient des tintamarres de grenouilles.

J'entrai à l'église et m'agenouillai.

"Puisque la pauvre femme a dirigé mon bras pour frapper son enfant, il faut espérer qu'elle guidera ma main pour guérir le mal que j'ai fait" .. songeais-je en considérant la lourde pierre sous laquelle reposait la baronne de Mertens.

Je priais ardemment à cette intention et reprenais peu à peu de la force, de la confiance.

L'église s'emplissait d'ombre, et moi-même, en vêtements sombres, devais y être fort peu visible.

Je fus alors témoin d'un scène qui me remplit d'effroi.

Derrière moi quelqu'un venait d'entrer : un homme très grand, marchant vite, respirant avec peine.

Je reconnus M. Monti-Ville.

Il s'arrêta près du bénitier. Puis, comme s'il étouffait, je le vis arracher son col et sa cravate.

"J'ai peur ! murmura-t-il en s'avancant vers la tombe de Mme de Mertens, j'ai peur de cette morte !... Elle est là sans vie, et cependant sa voix s'est fait entendre... Elle est là... et je croyais à la victoire... Elle a parlé et tout détruit..."

"Ah ! misérable, poursuivit-il, en frappant la dalle du pied, ah ! maudite ! je te tiens sous mon talon et tu te redresses ? Il te le faut donc cet horrible aveu, tu l'exiges, tu l'imposes ?... Il te le faut donc, ce suprême abaissement de moi et de tous les miens, comme si je n'avais pas encore assez de mes souffrances !

"Entre toi et moi la lutte se poursuit donc jusque dans l'au-delà !... Eh bien ! je te défie, je serai le plus fort... Ce que je veux sera ! Je retrouverai ta fille, malgré toi, malgré tous... je l'aurai !... Ah !"

Sur ce dernier mot, sa voix s'éteignit, mourut. Comme s'il pliait sous une agression subite, M. Monti-Ville recula, renversa la tête, lutta de ses deux bras ainsi que pour se défendre, et râlant :

"Oh ! sa main... enlevez-la... là... elle me serre, elle

m'étrangle... sa main, là, à mon cou!... Ah! je meurs!... Elle triomphe... je meurs!... elle triomphe..."

Il perdit l'équilibre, trébucha au milieu des chaises et tomba à la renverse.

Epouvantée, je me jetais en avant pour le secourir, mais au même instant deux hommes entraient. L'un devait être l'interne, que je savais ne plus quitter le père de Jo, l'autre un valet de chambre.

Je demandai :

—Faut-il du secours?

L'interne me répondit, comme dans une hâte de se débarrasser de moi :

—Je ne le crois pas.

A la porte du cimetière stationnait une automobile.

Je m'éloignai, bouleversée.

A mon retour à la petite maison blanche, je trouvai Marianne hors d'elle.

—Il a fallu que cette femme, cette aubergiste, vienne assez tourner autour de chez nous pour finir par savoir que nous avons notre demoiselle!... Maintenant, Dieu sait ce qui en arrivera!...

Et moi, qui venais d'entendre le défi posé par M. Montville sur cette tombe : "Je retrouverai ta fille et malgré toi je l'aurai!" je me sentis frémir.

XV

Comme sous le coup d'un malheur, Marianne et moi passâmes la nuit à veiller dans la cuisine.

Au dehors, la température était plutôt fraîche. La vieille et moi nous faisons face aux coins du foyer, et la chaleur qui montait des cendres n'était point à dédaigner.

A minuit Suzanne appela :

—Marianne!

On y va, demoiselle!

Avec plus de prestesse qu'on ne semblait devoir en espérer de son gros corps tout rond, Marianne passa dans sa chambre.

—Elle n'est donc pas arrivée?

—La dame de Paris... elle est là de ce matin, demoiselle!

—Pourquoi ne vient-elle pas auprès de moi?

—Vous ne vouliez pas la voir...

—Tout vaut mieux que ce que j'endure seule... et puis je veux savoir... Elle saura peut-être... Je suis comme au fond d'un puits...

Je me doutais bien qu'un moment viendrait où ma pauvre petite amie m'appellerait, voudrait de moi!...

— Une seconde après, je la serrais dans mes bras.

— Ah! que vous m'avez fait du mal! sanglotait-elle. Pourquoi ne m'avez pas donné cela là-bas, quand nous étions seules toutes deux?

— Je l'ai regretté depuis.

— Vous m'avez frappée, alors que je commençais à croire à mon bonheur... J'avais été si lente à me faire à l'idée que ma vie pourrait être celle de tant d'autres femmes!... J'ai été si malheureuse, si follement malheureuse, et je le suis maintenant plus que jamais!

Et ce furent des pleurs, des sanglots, des mots dépassant le but, des gestes de désespoir.

Je la laissai se plaindre, sans l'interrompre.

Après un choc moral, pleurer, confier sa peine est parfois une détente, un bienfait.

Puis comme dans une soif de se justifier, de s'excuser de la façon dont elle avait agi envers moi, Suzanne se mit à me raconter sa vie dont je savais du reste déjà le détail, sa triste vie d'orpheline qui semblait ne promettre de joie ni dans le présent, ni dans l'avenir.

Elle m'en fit un tableau sincère, puis me le montra changeant tour à tour, devenant autre parce que Jo Monti-Ville s'y glissait peu à peu, jusqu'à en devenir le soleil, le rayonnement, la raison d'être.

Et ce qu'elle me contait là était l'histoire de bien des jeunes filles, le roman de beaucoup d'autres...

Mais ce qui le transformait, le changeait, le rendait poignant, c'est qu'alors que tout la poussait vers Jo, le souvenir de Mme de Mertens se dressait devant elle et lui défendait d'aimer le jeune homme.

— Ah! lorsque je pouvais oublier, que de douces heures!... Mais pouvais-je oublier! gémissait-elle. Les colères, les accusations, les menaces de ma pauvre maman hantaient ma mémoire... Je reculais et j'aurais voulu arracher Jo de mon cœur, puisque l'aimer me semblait une malédiction. Une malédiction... l'aimer! Lui dont j'avais pu apprécier la noblesse de cœur, l'élévation d'esprit... Lui dont la chère affection m'avait sauvée de cette horrible impression de solitude morale que j'éprouvais, hélas! même auprès de ma pauvre maman—tant de choses me séparaient d'elle! Cette haine, dont elle accablait des êtres dont je ne connaissais que des actes de bonté, me la rendait, malgré moi, comme étran-

gère. Ah ! que nous nous faisons souffrir !... Et lui, mon Jo, me consolait si bien !... C'eût été une si grande joie, un tel repos que de mettre ma main dans la sienne, de lui abandonner ma vie !... Quelle fatalité que ce fût précisément en lui—le fils d'un ennemi—que m'apparaissait le bonheur !... Et quand j'avais lutté contre ma tendresse, quand j'avais essayé de me séparer de Jo, revenaient se poser pour moi des questions torturantes. Maman ne les soulevait-elle pas elle-même, ces questions, après les scènes les plus violentes ? Se trompait-elle dans ses accusations ? Si c'était sur une erreur que s'appuyaient ses violences, serait-ce encore cette erreur qui m'empêcherait d'être heureuse ?

“Tout mon être se révoltait à cette idée. J'en ai traversé, des heures de souffrance, à ne plus savoir que croire, que penser, ni où puiser un peu d'espoir... Alors que je pouvais devant moi avec ce sourire de commande convenu, exigé, puisque je ne devais point attrister les enfants, Minnie et Dicky, qui m'excédaient ; alors que Mme Battant me traitait comme elle n'eût point osé traiter sa camériste première ! Et cependant je n'avais qu'un mot à dire, si petit, si court, pour voir s'ouvrir devant moi les portes du bonheur, pour voir changer ma vie...

“Et ce mot, pourtant, je ne le prononçai pas... Peut-être n'y ai-je eu aucun mérite, tant que ma mère a vécu.

“Mais, quand elle n'a plus été là, quand sa voix s'est tue et que d'autres on continué à parler, si douces... suis-je coupable de les avoir écoutées ?

“Et de quoi parlaient-elles, ces voix, sinon toujours de ce bonheur dont une erreur, rien qu'une erreur, nous séparait... Ne pouvais-je donc avoir confiance?... Pourquoi m'aurait-on trompée?... Ah ! comme elles cherchaient à me convaincre !

“Jo, le pauvre garçon, ne parlait pas d'autre chose durant nos longues causeries, n'écrivait pas autre chose dans ces lettres que j'allais chercher au bureau de poste où vous fûtes si indignée de me rencontrer.

—Pourquoi ne m'avoir jamais ouvert votre cœur ? interrompis-je.

—Parce que je vous savais prévenue par ma mère ! fit-elle avec une violence soudaine ; parce que je vous savais aussi dans l'erreur ; parce que je pensais que vous me détourneriez de lui ! J'avais peur ! et cette crainte m'éloignait de vous, me faisait vous en vouloir et m'a rendue ingrate, car, sachez-le, j'ai quitté sans remords l'abri que vous m'offriez...

“Lorsqu'on m'a proposé cette position auprès d'une dame partant pour le Caire, là où je savais le revoir... rien, rien au monde ne m'aurait fait vous le dire, parce que je ne voulais de rien qui m'empêchât d'aller vers Jo... mon fiancé!...”

“Oh! ce revoir dans un pays inconnu, féérique, au ciel rayonnant!...”

“Et tout de suite cette visite de M. Monti-Ville :

“—Il faut, mon enfant, vous décider, il le faut... mon fils vous adore!... Votre mère elle-même, au ciel où elle est, où la lumière lui apparaît, voit toute la vérité maintenant, elle sera la première heureuse de votre bonheur... décidez-vous!...”

“Et cette visite de Mme Monti-Ville : “Mon enfant, pour notre bonheur à tous, consentez... consentez!...” Et ce qu'ajouta Jo... Oh! le pauvre ami! Parce qu'il me sentait prête à céder, il était ivre de joie!...”

“Enfin ce fut Mme Malebranche, mise dans la confiance par M. Monti-Ville peut-être, qui me pressa de le dire ce *oui*... Et pour cela elle me démontra le rêve inouï qu'était pour une pauvre institutrice d'être recherchée par un garçon aussi fortuné que Jo. Chacun mesure les choses à son aune et use des arguments qu'il trouve en lui...”

“Et ce *oui*, je l'ai dit enfin!...”

“Ah! loin de tout, là-bas, j'en arrivais à ne plus voir que mon bonheur!...”

“A ma réponse, M. Monti-Ville a poussé un cri de triomphe et dès lors a paru si subitement changé, que le médecin qui le soigne a dit :

“—Mlle Suzanne fait des miracles... Si elle veut bien continuer, nous allons vers la **résurrection!**”

“M. Monti-Ville aurait voulu me donner un trousseau une corbeille de princesse. J'ai refusé. Il aurait voulu m'assurer une somme d'argent énorme. Je me cabrai devant une telle générosité. M. Monti-Ville aurait désiré que le mariage eût lieu là-bas, que tout fût fixé dès le lendemain... mais les choses ne se font point ainsi. Il y eut des retards dans l'envoi des papier.

“Entre temps, la saison avançait. Mme Malebranche dut repartir et les Monti-Ville décidèrent de la suivre.

“Nous allâmes à Genève. C'est là que le mariage aurait eut lieu. Mais d'autres retards survinrent encore. Jo fut obligé de partir pour l'Angleterre, et c'est pendant son absence, alors que notre dernière entrevue avait été toute ten-

dresse, toute confiance, que votre envoi m'est venu frapper en plein cœur!

— Sans force pour l'en prévenir autrement, avant de quitter Genève, j'ai fait remettre à M. Monti-Ville les pages mêmes écrites par ma mère...

Je faillis lancer étourdimement : "Deux fois déjà il désira les avoir..." Je me souvins à temps des angoisses où se débattait la pauvre enfant et combien tout m'interdisait de les aggraver encore.

Elle continua :

— Peut-être, en y réfléchissant, cet acte fut-il de ma part bien cruel, car maman prononce encore contre M. Monti-Ville un terrible réquisitoire... Mais c'est fait ! Il n'y a plus à y revenir. M. Monti-Ville comprendra que rien, rien de ce que nous avons rêvé ne peut être ; il comprendra que tout est impossible, à moins que...

Elle s'arrêta et il me sembla qu'en ses yeux brillait une lueur d'espoir.

Je répétai comme une interrogation :

— A moins que... ?

Elle finit :

— Nous n'arrivions à découvrir la vérité...

Je frémis en songeant à ce que j'avais entendu dire à M. Monti-Ville pendant la scène affreuse de l'église :

"Tu le veux donc, cet aveu, le suprême abaissement de moi et des miens..."

Cette vérité, quelle serait-elle ?

— Oui, savoir !... savoir ! murmurait Suzanne, en portant la main à son front d'un geste égaré... Savoir !

— Enfin chère enfant, au point où en sont les choses, vous ne pouvez songer à enfreindre la volonté de votre mère ?

— Oh ! je ne le cherche pas... j'ai renoncé à tout !... J'ai lu ce qu'elle voulait que je lise et tout quitté, sans même tourner la tête, pour voir si, derrière moi comme en moi, s'accumulaient les ruines... J'espérais mourir en chemin, je pensais que Dieu m'en ferait la grâce... mais non ! je suis arrivée jusqu'ici pour m'y réfugier, m'y terrer, souhaitant que pour celui que j'aime ma trace soit perdue à jamais.

"Car, si je le revois, si je vois ses larmes, son désespoir, que deviendrai-je ? Il y a longtemps qu'il est tout pour moi !"

— Cela n'aurait jamais dû être...

— Mais cela est !... C'est une fatalité, mais cela est !... déclara-t-elle avec force. Et maintenant, puis-je recom-

mencer à vivre avec telle peine au cœur?... Il n'était responsable de rien, lui. Il est innocent, il ignore tout! Il n'a jamais voulu que me rendre heureuse...

—Comment ce père a-t-il osé se servir de son fils ainsi que d'un instrument pour arriver à ses fins... à ce mariage qu'il savait impossible? fis-je, pensant tout haut, c'est cruel!

Elle répéta, la voix brisée :

—Bien cruel!

—Quel intérêt cet homme a-t-il pu avoir à agir de telle sorte?... Quel terrible secret de pareilles machinations cachent-elle?... Qu'étouffait-on à jamais sous le couvert de ce mariage? Il faut que ce soit bien grave, je le répète, pour que cet homme ait risqué en une pareille partie le cœur même de son fils!

Suzanne murmura :

—Je ne sais pas... je ne sais pas.

—Enfin, quelles sont les accusations que porte votre mère contre M. Monti-Ville?

—Oh! ne le demandez pas!... Par pitié!

—Ne pouvez-vous le dire, cependant?... Il me faudrait le savoir!

—Eh bien! sachez-le! fit-elle redressée sur son lit avec une énergie subite, sachez-le! Il vaut mieux que vous n'en ignoriez rien pour me défendre contre moi-même, ne jamais me laisser oublier, cette fois, que tout est obstacle entre Jo et moi, que tout nous sépare... Ma mère traite M. Monti-Ville non seulement de voleur, mais d'assassin...

—Oh!!!

Suzanne retomba sur son lit, et un long silence plana dans la chambre.

Il en fut longtemps ainsi, puis la pauvre enfant reprit sa même **plainte** :

—Et comment recommencer la vie avec une telle peine au cœur... comment faire?...

—Comptez sur moi... confiez-vous à moi, laissez-moi vous aider.

Hélas! d'un geste à peine ébauché, elle me prouva combien ce que je lui offrais était pour elle de peu de secours.

L'heure n'avait pas sonné des consolations, nous en étions loin encore... et cependant il fallait retrouver le courage de vivre.

Alors, lui tenant la main, parlant lentement, avec la volonté d'être enfin écoutée, de pénétrer jusqu'à son âme, je l'engageai à chercher ce courage dans la prière, à tourner ses

regards vers Dieu, à demander ardemment à Celui qui peut tout de mettre fin à de si rudes épreuves, d'éloigner ce calice.

Je crois qu'il m'arriva de longtemps parler dans le désert, et que Suzanne ne m'écouta que lorsque j'éveillai en elle un suprême espoir, en lui rappelant que Dieu n'abandonne jamais sa créature, qu'à la brebis tondue il mesure le vent, et que c'est à l'heure où tout semble à jamais perdu que s'affirment sa bonté, sa clémence.

—Prions ! prions ! insistai-je, prions à haute voix et suivez-moi, répondez-moi... Mettez-y tout votre cœur : il vous sera tenu compte de cet effort !...

Au matin seulement, Suzanne s'endormit, sa main dans la mienne.

Quelle veillée ! J'étais cependant si surexcitée que je n'en sentais pas la fatigue.

Le jour filtrait par les fentes des volets. Sur la route, des charrettes passaient avec des grincements d'essieux, des bruits de sonnailles.

Dans la pièce à côté, Marianne commençait son va-et-vient.

Autour de moi c'était le dénûment complet : un lit, une table, une mauvaise armoire, deux chaises de paysan, des murs peints à la chaux. Plus lamentable encore que lorsque je l'avais vu pour la première fois, m'apparaissait ce décor de misère.

Et je me disais en pensant à M. Monti-Ville qui avait voulu que tout fût ainsi : "Quel intérêt puissant pousse cet homme aujourd'hui à prendre la fille de ceux qu'il a ruinés pour la donner à son fils?... Veut-il par ce moyen, qui peut paraître le fait d'un superbe désintéressement, cacher ce qui ne serait en somme qu'une restitution?... L'argent qu'il possède est-il vraiment du bien volé aux Mertens ? L'a-t-il caché aux siens, à tous, et voudrait-il réparer, sans que nul se doutât jamais de ce qui a été?... Reste cette accusation d'assassinat dont le frappe la baronne. La mérite-t-il, cet homme, pour les tortures morales qu'il a causées, ou bien a-t-il vraiment versé du sang?"

En me remémorant, toute tremblante, chaque détail de la rapide et si affreuse scène de l'église, j'en arrivai à me demander si M. Monti-Ville existait encore, ou s'il avait succombé à ce mal par lequel je l'avais vu terrassé, emportant dans la tombe ses terribles secrets ?...

XVI

Alors que la sensibilité est poussée ainsi à l'extrême, qu'elle est montée jusqu'à une telle intensité d'impressions, l'on souffre de ne voir aucun événement se produire, de s'agiter dans le vide, de retomber sur soi-même, alors qu'on se sent prêt à l'action, prêt à la lutte.

Rien ne survint durant le jour qui suivit, et je passai mon temps à guetter, à craindre, comme si j'avais eu à me défendre ou à défendre Suzanne de grands dangers.

En ouvrant les yeux, après le court repos succédant à cette nuit terrible, la première parole de la malheureuse enfant fut pour demander :

— Savez-vous quelque chose d'eux et ne pourriez-vous me le dire?... Où sont-ils?... où est Jo?... Je serai forte, raisonnable ; mais, par pitié ! aidez-moi, je ne puis tout ignorer ainsi !

Et encore elle répétait :

— Depuis mon retour ici, il me semble être au fond d'un puits... Je ne sais plus rien, je ne sens plus rien. Par grâce ! écrivez à Mme Malmenet, au baron Collier—il me faut savoir... savoir...

Je le promis. Et à ceux qui m'en blâmeront j'expliquerai que je le fis pour deux raisons : la première, parce que j'espérais ranimer en Suzanne un peu de force avec ce stimulant : avoir quelque chose à attendre ; la seconde, parce que j'espérais ainsi la mieux dépister, car si elle avait appris que les Monti-Ville étaient peut-être tous à Mertens, que serait-il arrivé?...

Vers le soir, Marianne sortit dans le village pour quelques emplettes.

Brisée de fatigue, Suzanne s'était endormie, et moi-même, très lasse aussi, je m'assoupissais au coin du foyer ; Marianne me réveilla en revenant et m'épouvanta par son visage bouleversé et ses grands gestes.

— Ah ! elle en fait de belles, notre baronne ! me dit-elle en se signant, elle *revient* là-bas au château... Pourvu qu'elle ne *revienne* pas ici ?

D'un signe impérieux, je la fis taire. Oubliait-elle que Suzanne était malade et combien d'entendre de pareilles histoires pouvait l'impressionner ?

— Alors, dit-elle, venez avec moi au jardin, pour le cas où, dans ma peur, je laisserais échapper quelques cris. Mais il

“Deux ou trois fois les crises de M. Monti-Ville sont revenues, paraît-il. Si bien qu'à force d'avoir pris du remède, il était comme qui dirait, quand Louis l'a laissé, en paralysie ; il ne parlait plus, et ses yeux seulement remuaient dans sa figure avec cet air qu'il a, par moment, de voir quelque chose qui lui fait une terrible peur.

“Aussi, pour cette nuit, le fils du jardinier a mis, avec les bougies qui éclairent la chambre, des bouts de cierges bénits, il a pris aussi de l'eau bénite et, ma foi, bien que personne ne l'en ait prié, il a été tout conter à M. le curé et l'a fait monter auprès de M. Monti-Ville.

“Et il a eu raison, ce garçon ; il ne fait pas bon être si près du surnaturel sans un secours du bon Dieu !” conclut Marianne, se signant de nouveau.

—Qui est auprès de M. Monti-Ville ?

—Ceux qui le soignent d'habitude.

—On n'a pas prévenu son fils, sa femme ?

—Madame est loin, dans une ville de Suisse. Mais on pense voir bientôt arriver son fils... Ah ! Madame, il y a longtemps qu'on prétendait le mal de ce monsieur comme qui dirait jeté par toutes les colères de notre défunte contre lui. Il va falloir le croire, à la fin... et j'ai peur, Madame, bien peur, bien peur... que, passant si près de nous, elle n'en profite pour nous venir voir aussi par ici...

Un bruit léger venant de la maison, je priai Marianne d'aller s'assurer si Suzanne avait besoin de moi. Elle y fut avec répugnance et, tout à coup, me revint en poussant des cris perçants.

—La voilà !... la voilà !

Sur la porte se dressait une forme blanche.

Quelqu'un appelait : “Marianne !... Marianne !”

C'était Suzanne.

Je courus à elle, la grondant déjà. Pourquoi s'était-elle levée?... N'était-ce pas de la folie, une grande imprudence ?...

Mais ce n'était pas moi que voulait ma petite amie, elle appelait Marianne, et s'impatientait de ne pas la voir.

—Où est-elle ? Qu'est-ce qui la fait crier... Marianne ! Marianne !

La vieille ne répondait pas, ne revenait pas. Et, comme je pressais Suzanne de m'expliquer ce qu'elle voulait, elle finit par dire :

—Quelqu'un a frappé là-bas à la barrière... elle est fermée, on ne peut entrer. Il faut que Marianne aille ouvrir.

—J'y vais moi-même.

—Je ne veux pas, n'y allez pas ! fit-elle très violente.

—Pourquoi enfant ? Qu'avez-vous ?

—Parce que c'est Jo... c'est Jo... J'ai reconnu sa voix et j'ai peur de vous... Je veux le voir, et vous ne le voudrez pas...

Déjà elle prenait sa robe et se vêtissait fiévreusement, répétant, révoltée, les dents serrées :

—C'est lui... et vous m'empêcheriez de le voir !

Je ne tins pas compte de ce qu'elle disait et m'élançai dehors. Elle me retint et se cramponna à moi. Malgré tout, j'arrivai avant elle à la petite barrière.

Sur la route deux hommes et une automobile attendaient.

—N'est-ce pas que Mlle de Mertens est ici ? fit une voix d'angoise.

Suzanne ne s'était pas trompée. Je reconnus Jo Monti-Ville, le grand garçon blond entrevu à Arcachon. Je ne songeai point un instant à cacher la présence de Suzanne, mais je n'ouvris pas la porte.

—Par grâce, puis-je lui parler ?

—Auparavant, Monsieur, permettez-moi une question. Que voulez-vous d'elle ?... Il s'est passé des choses très graves depuis que vous l'avez quittée ; vos rôles sont changés. Demandez-en la cause à votre père.

—Oh ! mon pauvre père...

Je poursuivis fébrilement :

—D'ailleurs, elle vient d'être très souffrante, une secousse lui serait mauvaise, épargnez-la. Ne pourriez-vous m'avertir... me dire... je jugerais si...

Mais une voix vibrante m'interrompit :

—Pas du tout, Jo... me voilà... je suis forte ! Que voulez-vous ? Me voilà... me voilà !

Suzanne était près de moi.

—Mon père est très mal. Il désire vous voir, venez !

—Je vous suis.

Sans autre réponse, elle partait ! Et j'avais entendu M. Monti-Ville dire : "Malgré toi, je l'aurai !"

Des idées folles me traversèrent l'esprit, je craignis un piège, je retins Suzanne.

—Vous n'irez pas sans moi ! fis-je.

Je ne veux pas me souvenir de ce qu'elle me répondit, ni de quelle façon elle me repoussa.

—Vous n'irez pas sans moi ! Vous-même m'avez priée de vous aider, de vous défendre, si vous oubliez...

Mais elle, très pâle, les yeux fous, ne cherchait qu'à ouvrir le cadenas de la grille ; je la sentais prête à tous les coups de tête, mon rôle devenait bien difficile.

Le jeune homme le simplifia.

Oh ! venez, Madame, vous avez été très bonne pour Suzanne... rien de ce qui peut la toucher ne doit vous demeurer étranger. Venez ! D'ailleurs, poursuivit-il, nous ne serons jamais trop nombreux. Mon père voudrait qu'on ameutât le village, que sa chambre fût pleine de monde : ce qu'il a à dire à Suzanne, il voudrait le crier à tous.

—Qu'est-ce ? fit Suzanne.

—Je viens d'arriver, je l'ignore... Venez vite ; on m'a appelé par dépêche. J'ai tout quitté, et j'ai trouvé mon père dans un état affreux... Jamais je ne l'ai vu en une telle crise... pauvre père !... Préparez-vous à un spectacle bien pénible... Mais comment êtes-vous ici ? Vous venez d'être malade ?... Que sont ces choses qui changent nos rôles ?

—Vous ne savez rien... Votre père ne vous a rien dit !

—Je ne sais rien...

—Ah ! mon pauvre, pauvre Jo, comme vous allez souffrir !

Suzanne et moi primes place à l'intérieur de l'automobile, Jo sauta près du chauffeur.

Et telle était notre émotion à tous, que le voyage se fit en silence et que Jo lui-même ne posa plus une question.

XVII

Vu ainsi à la clarté des étoiles, le château de Mertens m'apparut curieux comme un décor de rêve ou de légende.

Mais ce qui me frappa, ce fut de voir au fronton de la porte, alors que la façade restait obscure, jaillir brusquement de l'ombre, frappé d'un reflet de lanterne comme d'une projection lumineuse, un double écusson.

Je dis presque malgré moi :

—Que sont ces armes ?

Et ce fut Suzanne qui répondit :

—Ce sont les armes des Mertens.

Un valet vint nous ouvrir, portant un candélabre.

Jo entra le premier, s'approcha de Suzanne pour dire avec inquiétude :

—Enfin, Suzanne, que se passe-t-il ? Qu'est-ce donc qui va me faire souffrir... Ne pourrais-je l'apprendre ?

—Vous ne le saurez que trop tôt, mon pauvre ami !

Mais j'eus l'impression, rien qu'au regard ardent et tendre

dont Jo enveloppa Suzanne, que son grand amour pour la jeune fille le protégeait, l'isolait de toutes les réalités dououreuses.

Nous entrâmes dans une vaste salle voûtée. Aux quatre angles se dressaient, piques en avant, visières basses, de magnifiques armures. Des panoplies d'armes ornaient les murs de pierre nue.

—La salle des Gardes ! prononça nettement la jeune fille d'une voix singulière où semblait vibrer un peu de l'orgueil des Mertens d'autrefois.

—Ces armures appartenaient aux Mertens ?

—Oui.

Ah ! comme me semblait menue, auprès de ces statures de géants, Suzanne dans sa robe de deuil !

Puis nous traversâmes la salle à manger : une pièce longue, tendue de vieille tapisseries, meublée de sièges raides, lourds. Sur l'un des côtés une cheminée aux landriers massifs, à l'épaisse plaque de fonte, ouvrait son auvent, dont le fronton, comme celui de la porte, était surmonté du même écusson taillé en plein bloc.

Et cet écusson je le retrouvai dans les caissons du grand salon, à l'angle de certains portraits, lesquels nombreux, de toutes les époques, beaux cavaliers, gentilshommes à fraise, grandes dames poudrées, abbés en habit de cour, Présidents à mortier, attestaient la belle et fière lignée des Mertens.

Et, sous les regards clairs et les sourires tombant de ces toiles, il me semblait voir se redresser d'étrange sorte la dernière du nom, celle que Mme Battant accablait de son mépris, celle dont Anita n'aurait pas voulu pour son neveu...

Et cette exclamation me fut arrachée :

—Mais vous êtes ici chez vous, mon enfant !

Ce fut Jo qui répondit :

—J'ai toujours été reconnaissant à mon père d'avoir laissé les choses en l'état où il les a trouvées, lorsqu'il acheta Mertens... N'est-ce pas que Suzanne seule peut habiter ici... que Suzanne seule peut y venir?...

Nous sortions du grand salon.

Mertens est une grande bâtisse carrée, aux angles de laquelle sont des tourelles crénelées où tournent en colimaçon des escaliers de pierre. Des portes massives en ferment les entrées, isolent ces escaliers du reste de l'habitation et rappellent les temps où parfois, chez soi, il fallait se défendre.

Au premier étage, des cris nous glacèrent d'effroi.

—Je suis un grand coupable ! Allez chercher le juge d'ins-

truction et les magistrats qui m'ont donné gain de cause... Je les ai trompés... Ces procès sont à reviser... Ah! la justice humaine!

—Vous entendez? murmura Jo, devenu très pâle! n'est-ce pas effrayant?

Malgré tout, j'avais l'impression que la triste réalité ne l'atteignait point encore.

—Qu'on appelle mes gens, qu'on aille chercher les habitants du village, qu'on me transporte dans la plus grande salle... ou bien dehors, afin qu'il puisse y avoir plus d'auditeurs... Je veux parler... il faut que je parle, sinon je suis damné! Obéissez-moi; je ne veux pas de vos narcotiques... Le temps est passé où je croyais échapper à mes tourments en m'abrutissant de sommeil... Obéissez-moi, portez-moi dehors...

Et j'eus la surprise de voir Suzanne, absolument maîtresse d'elle-même, s'avancer sans hésitation vers une porte ouverte devant nous, entrer dans la chambre d'où partaient ces cris, s'approcher du lit où un homme se débattait, prendre la main de cet homme et lui dire d'un ton de commandement :

—Ne criez pas. J'aime Jo et ne veux pas de scandale!

—Appelez tout le village! Où sont mes gens?

—Vous n'êtes pas seul au monde! Jo est innocent, et je veux qu'il puisse porter haut la tête.

—Ah! ce sont de pareils soucis qui ont toujours dirigé mes actes. J'ai voulu sauver la façade, ce que je considérais comme l'honneur des miens aux yeux du monde, et j'ai caché la tare hideuse... Et tous y ont été pris! Personne n'a su me faire lever le masque... et celle qui disait: "Tu es coupable" a été condamnée, brisée comme verre dans sa lutte avec moi... Poutant, elle seule disait vrai!

"Franche, courageuse, énergique, indomptable en ses convictions, elle défendait les siens; elle les a défendus jusqu'à l'épuisement de ses forces et son dernier mot a été pour les défendre encore... Mais nul ne l'a écoutée; on s'est ri de ses dires, on l'a cru prête pour le cabanon que je lui préparais, si l'on m'eût laissé agir. On l'a traitée de folle... on n'a eu pour elle que mépris et railleries.

"Elle a donc eu la défaite, la malheureuse! Moi, j'ai eu la victoire, l'encens, les adulations, mais aussi les remords...

"Oh! les remords!... Le connaissez-vous, ce chancre qui prend l'âme, la ronge et en détruit le meilleur? La connaissez-vous, cette incessante torture qui renaît de tout,

s'avive d'une allusion, met brusquement une rougeur au front, fait haleter de frayeur, rend le regard fuyant, comme par crainte de lire aux yeux des autres ce qu'on voudrait cacher au plus profond de soi, toujours?

“La connaissez-vous, la torture de ne jamais goûter l'oubli, de voir s'étaler partout des tableaux, des images que l'on voudrait effacer de sa mémoire, pages détestées que l'on souhaiterait arracher de sa vie, alors qu'au contraire elle restent marquées, comme celles d'un livre qui s'ouvriraient toujours au même feuillet?

“Pour si heureux et fortunés qu'ils paraissent, plaignez ceux qui sont atteints de ce mal du remords : ils portent en eux l'enfer!

“Le remords est un feu que rien n'apaise... On cherche à l'éteindre en réparant le mal commis, on donnerait tout pour cet apaisement... Dérision! On n'efface pas l'ineffaçable... Ce qui est demeure, devient le fait accompli, l'irréparable, le passé sur lequel nul n'a jamais pu revenir! Et, sur la route suivie par celui qui est coupable, ce fait se dresse, tel un de ces monuments commémoratifs, et rappelle un jour, une heure, une date, celle où l'âme sombra dans quelque obscure catastrophe, et de loin, de près, on le revoit toujours!

“J'ai connu un homme bon, franc, honnête, loyal, j'ose le dire; il était de ceux que l'on classe parmi les heureux de ce monde; de ceux que la tentation du mal semble ne devoir jamais atteindre; de ceux qui paraissent à jamais éloignés d'une action criminelle. Sa vie était droite, bien tracée, facile, tel un chemin semé de fleurs...

“Eh bien! cet homme à qui tous on tendu la main, dont tous sont honorés de posséder l'amitié; cet homme que l'on s'est fait une gloire de connaître, cet homme devint un jour un grand coupable.

“Et depuis, jamais il n'a pu vivre un instant sans remords!”

M. Monti-Ville s'arrêta...

Il prit son front mouillé de sueur dans ses mains tremblantes et murmura, pensant tout haut :

—Avoir tant souffert et devoir cet aveu... le devoir...

Le prêtre se pencha vers lui.

Ils échangèrent quelques mots à voix basse.

Puis, comme animé d'une force nouvelle, le malade reprit :

—Voici comment cet homme est devenu coupable et, si vous le jugez sans excuse, ayez au moins pitié de lui!

“Son père était fort malade, on craignait pour ses jours.

On le pressait de remplir ses derniers devoirs. Il s'y refusait. Le mourant n'avait jamais passé pour un incroyant, un irrégulier ; son refus surprenait. On insista, il refusa encore. Enfin, comme on le pressait davantage, sans lui cacher combien était court le temps qui lui restait pour se décider, il finit par dire :

—Laissez-moi seul avec mon fils, je lui donnerai les raisons de mon refus.”

“Lorsque le père et le fils se trouvèrent en tête-à-tête, le premier dit à l'autre :

—Le moment est grave. Ecoute et juge!...

“Notre fortune est du bien volé ; si je me confesse, on m'ordonnera de restituer... Que veux-tu faire?...

“Mon père a emporté dans la tombe ce terrible secret. Je ne veux pas agir autrement sans ton avis.”

“Le fils, à ces mots, poussa un cri sourd et sortit de la chambre.

“Du bien volé!...” Ces mots l'affolaient, il se les répétait sans cesse. Et son père et aussi son grand-père avaient pu vivre avec cet horrible poids sur le cœur... Leur argent était du bien volé!

“Lui venait de se marier. Sa situation était splendide... et il fallait tout compromettre, barrer son nom à jamais d'un signe infâmant, faire connaître par cette restitution l'horrible vérité à tous?... Comment accepter une pareille déchéance, un tel châtement? “C'est trop! se disait-il hors de lui, en révolte, je ne puis pas!...”

“Pourtant, après avoir longtemps hésité et souffert tout ce qu'on peut souffrir, il s'était ressaisi et revenait auprès de son père, ramenant un prêtre...”

“Son père venait de mourir!...”

“Alors elle commença l'horrible épreuve des regrets que rien n'apaise. Elle commençait par une souffrance que des mots ne peuvent traduire, et cette souffrance, dégénérant bien vite en exaspération, rendit cet homme différent de lui-même, fit s'éveiller en lui une nature qu'il ne se connaissait pas. La bête de proie qui sommeille en chacun de nous et vit ou meurt, suivant les circonstances, allait le posséder désormais tout entier pour le malheur des autres et son châtement.

“Abolissant d'un coup ce qu'il avait toujours cru posséder de délicatesse, de scrupules, de loyauté, cette homme, qui, hier, n'aurait point fait tort d'un centime à personne, se dit : “Puisque mon père et mon grand-père l'ont fait, je les

imiterai. Gardons leur secret, gardons l'argent et allons de l'avant!"

"Mais que de mensonges il fallut échafauder pour cela, que d'hypocrisie!..."

—Qui est cet homme? demanda soudain une voix que nul ne reconnut, tant elle était rauque, douloureuse.

—C'est moi! fit une autre voix, changée aussi par l'immense effort qu'avaient nécessité ces mots.

—A qui est cet argent?

—Aux Mertens...

Un gémissement sourd répondit.

—Un jour, il y a longtemps, deux jeunes gens partirent pour l'un de ces pays d'Amérique où les fortunes se font vite. L'un, Albert de Mertens, la bourse garnie, y allait pour son plaisir, par esprit d'aventure, pour voir du neuf, du nouveau.

"L'autre, Jean Monti-Ville, son camarade, bien qu'il ne fût pas du même monde, partait l'estomac creux, la poche vide, pour s'enrichir. Le premier avait dit à l'autre: "Tu as l'intelligence, la force, l'âpreté au travail; moi, les capitaux. Le monde est à nous, allons conquérir le monde!"

"Mais arrivé à destination, le baron de Mertens tomba malade. Après l'avoir soigné quelques jours, son ami se déclara contraint à le quitter, car le temps est court et précieux à celui qui a sa vie à faire.

"Or, on parlait de tous côtés d'opérations splendides, de villes sortant de terre, de terrains dont la spéculation faisait en quelques années d'un émigrant sans le sou un millionnaire, de pétrole jaillissant au premier coup de pioche, que sais-je!

"La fièvre de l'or est une mauvaise fièvre. Jean Monti-Ville, promettant de revenir, poursuivit son voyage. Il laissa son ami dans une bourgade, mais après son départ...—Ah! que tous les miens baissent la tête et rougissent de honte!... pour réussir, il fallait à Jean Monti-Ville des capitaux!...—Albert de Mertens s'aperçut qu'il avait été dévalisé... ce qu'il possédait lui avait été enlevé, jusqu'à une procuration toute prête qu'il comptait envoyer en France pour la gérance de la fortune qu'il y avait laissée.

"Bref, lorsqu'il revint en France, Jean Monti-Ville était millionnaire et Albert de Mertens était mort là-bas, ayant entraîné so disant dans des affaires malheureuses tout l'avoir des Mertens.

"Des procès s'ensuivirent, Mais comment établir les responsabilités? Jean Monti-Ville déclara qu'il avait spé-

culé heureusement, ne se fiant qu'à lui-même, alors que son camarade, peu rompu aux affaires, avait mis ses intérêts entre les mains des aigrefins.

“Sur ce thème une querelle s'engagea. Elle devait se poursuivre pendant trois générations...

“Voleur, donc je le suis, hélas!... Mon père le fut et aussi mon grand-père... Car la vérité, la terrible vérité, la voici : Jean Monti-Ville a bien vraiment dépouillé le baron de Mertens!...

“La baronne avait donc raison quand elle m'a frappé de cette flétrissure ; mais pourquoi m'a-t-elle traité d'assassin?...

“Est-ce parce qu'elle m'accuse de l'avoir tué de chagrain ? Est-ce parce que son fils Max est allé mourir au loin ?

“Lorsque j'ai procuré à Max de Mertens cette position à Panama, c'était dans l'unique but, et cela je le jure ! de l'enrichir, de lui mettre en main une machine à faire de l'or et de lui rendre ainsi cet or, l'or que j'avais à lui, et qui me brûlait les doigts!...

“Mais tout ce que j'ai fait en vue de cette restitution a échoué !

“Pour bien comprendre, du reste, ma manière d'agir vis-à-vis de ce garçon, il faut revenir sur l'analyse que je faisais de moi-même et reprendre les choses de plus haut :

“Si l'être mauvais qui s'est brusquement révélé en moi, à la mort de mon père, m'a poussé à mal agir, j'avais été trop longtemps dans le droit chemin pour suivre sans révoltes la voie mauvaise. Tout m'était heurt, déchirement ; je souffrais des maux dont j'étais la cause, des malheurs que je voyais s'accumuler par ma faute, et un grand désir me venait, pour m'apaiser, de travailler à rendre ce qui ne m'appartenait pas et cela partiellement, puisque je ne le pouvais d'un coup sans attirer sur moi dangereusement l'attention.

“C'est alors que j'allai trouver Mme Chatel et que je la priai de faire ce qu'elle a fait. J'en espérais du calme. Non. L'avenir des enfants dont je m'occupais me tourmentait journellement.

“Qu'est-ce que je prépare ?” me disais-je sans cesse.

“Le peu que je pouvais faire pour eux, en me cachant, ressemblait à une charité, une aumône... et qu'était-ce auprès de ce que je leur enlevais ! Et qu'arrivais-je du reste à faire, quel était le résultat de tant d'efforts ? Max partait là-bas et y mourait ; Suzanne était institutrice chez les Battant !

“Rien, rien de ce que j'aurais voulu pour ces enfants ne

réussissait !... Je croyais enfin avoir consenti pour Suzanne au sacrifice suprême. Je m'étais dit : "Je veux la faire aimer de mon fils, il l'épousera et la restitution se fera d'elle-même, tout s'arrangera... la baronne était morte et, alors que vivante elle eût entravé mes projets, je pensais qu'elle ne me troublerait plus..."

"Elle est sortie de sa tombe pour me combattre une dernière fois, et elle m'a terrassé et acculé à cet aveu... à ce suprême abaissement des miens, car je vais mourir et ne peux plus garder le secret qui a empoisonné ma vie... je n'en ai plus le courage, la force, l'énergie..."

"Plaignez-moi, je n'étais point méchant et j'ai fait beaucoup de mal ; j'étais généreux et honnête, et j'ai âprement retenu le bien d'autrui ; j'étais bon, et j'ai supporté de voir les autres à la torture ; j'étais loyal, et ma vie n'a été qu'un mensonge, ... sincère, et je n'ai agi qu'avec hypocrisie.

"Ne démuselez la bête mauvaise que vous avez en vous pas un instant, si court soit-il ; elle bondit, elle est libre, elle est forte, elle est reine, vous êtes asservi, vous êtes dans les fers !..."

"Si j'ai fait souffrir, j'ai aussi beaucoup souffert !..."

Et, changeant, de visage, le regard en déroute, le malade retomba dans le délire :

—Tu le voulais, cet aveu, tu l'as ! Es-tu contente ? Non, pas encore !... Tu me reproches la douleur de ces enfants... et ce qu'ils vont souffrir à leur tour parce qu'ils s'aiment et que tout les sépare ?... Ne la veux-tu pas, cette séparation suprême ?... Suzanne, Suzanne, dis à ta mère que tu la veux ! dis-le... dis-le ! Mon pauvre Jo est innocent, il ne savait rien... entends ses sanglots !... vois sa honte... son désespoir !...

Suzanne se rapprocha du lit, murmurant des paroles de consolation, d'apaisement.

M. Monti-Ville venait de perdre connaissance. Le vieux prêtre récitait les prières des agonisants.

Monti-Ville mourut dans la nuit. C'est moi qui eus la pénible mission de faire connaître à Mme Monti-Ville ce qu'il nous avait confié avant de mourir. Ce qui la fit s'écrier, avec un rire douloureux :

—Et vous l'avez cru... et Jo l'a cru ? Et vous l'avez laissé aller jusqu'au bout de cette histoire... Et personne n'a compris que c'était une manifestation incohérente de son pauvre esprit malade ?... Nul ne s'est souvenu qu'il était sujet à des hallucinations ?... Vous êtes tous sans pitié d'avoir agi

ainsi... sans pitié... Mon mari n'a jamais été coupable de rien de semblable, et devant Dieu j'en pourrais témoigner!...

XVIII

“Ma chérie, je suis passée hier en automobile devant le château de Mertens que l'on dit n'être plus aujourd'hui à personne, m'écrivait plus tard Mme Malmenet. Jo Monti-Ville l'aurait abandonné à Suzanne de Mertens, ainsi que toute la fortune de son père. Pourquoi?... Jo vivrait avec sa mère, ou plutôt voyagerait tout le temps, et Mme Monti-Ville aurait fort diminué son train de maison.

“Que s'est-il passé?

“Ce qu'il y a de sûr, c'est que lorsqu'elle était pauvre, Suzanne ne voulait pas de Jo et, aujourd'hui qu'elle est riche, c'est lui qui s'éloigne d'elle... Mystère!

“J'en arrive à dire, comme Bobby Tavoix: “Ça tanguer ferme, ces affaires-là.” Cela tanguera-t-il toujours?”

Mais, ne pouvant faire aucunement la lumière sur ces choses, ce fut à part moi que je répondis :

“Hélas! je crains bien que cela ne tanguer longtemps!

Après l'enterrement de M. Monti-Ville, Suzanne a revu Jo et il s'en est suivie une scène déchirante.

Trop de choses étaient entre eux pour qu'il pût en être autrement.

Si Suzanne tenait toujours le même langage, celui que, hier, elle considérait comme son fiancé ne la comprenait plus.

Jo a quitté ma pauvre petite amie en lui disant :

—Me pardonnez-vous de m'être fait aimer, puisque je suis indigne de vous, puisque entre nous rien ne peut être?

—Mais réparons, au contraire, effaçons! Votre père le désirait tant!

—Mais votre mère ne le pardonnerait pas!

Jo s'éloignait d'elle comme s'il eût voulu la fuir.

—Oh! Jo... ne partez pas... parlez-moi... dites-moi que je puis avoir de l'espoir!... suppliait-elle.

—Si cela est possible, a-t-il répondu de loin, comme s'il avait peur de la revoir, de se rapprocher d'elle, de revenir, je vous l'écrirai.

Il y a dix ans de cela, et cette lettre n'est jamais arrivée.

Ma pauvre petite amie est avec moi, rue Vanneau. Chaque année, à la Toussaint, nous revenons à Mertens. Nous aussi,

nous allons coucher à Pau ou à Biarritz, comme si nous avons peur de la grande maison silencieuse où, dans le salon clos, les portraits d'ancêtres échangent entre eux, dans le demi-jour, leurs regards, leurs sourires, tandis qu'à la salle des gardes les armures se dressent, pique en avant, visières baissées.

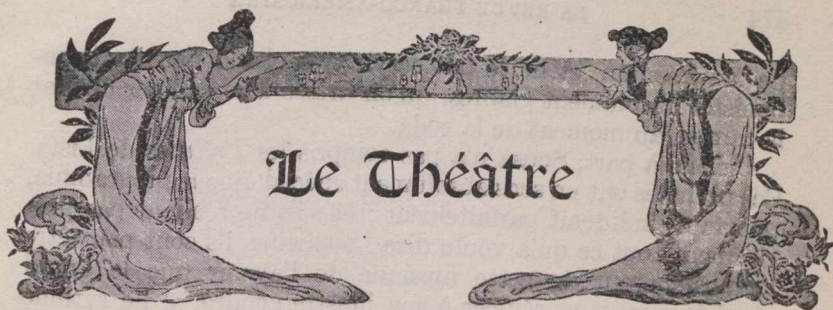
Et lorsque je me demande, pensant à Jo et à Suzanne :

“Tout les séparera-t-il toujours ainsi?...”

Je ne trouve à répondre que par cette autre question que je pose à tous :

“Comment pourrait-il en être autrement?...”

FIN.



SOUSA

" John Philip Sousa and his famous band have lost none of their magnetic power, as was evidenced by the two big houses which assembled at the Auditorium yesterday to hear the well-selected programmes which were offered to musical Quebecers."

Quebec Chronicle.

La grande Yvette répondait par la boutade suivante à un journaliste qui lui demandait son secret :

" Pour faire une chanteuse de genre, voici comment on procède. On prend une grande femme maigre, quelque peu chauve, on lui met des bandeaux à la vierge, une robe plutôt fermée que décolletée, de longs gants noirs qui détournent l'attention du public de ses bras décharnés, on y saupoudre quelques grimaces toujours les mêmes, un ou deux gestes idiots, on agite le tout avec beaucoup de réclame, puis on sert chaud."

Ceux qui soupçonnent les durs labeurs des vrais artistes n'ont pas cru Yvette sur parole et n'ont eu garde de se servir de la recette. Sousa, lui, sans probablement la connaître, la met en pratique tous les jours. Voici comment, pour conserver le même style, on fait un chef de musique américain : On prend un joli garçon, on lui met un binocle, une casquette et un uniforme vaguement militaires, on lui prête un bâton noir en lui conseillant de s'en servir comme pour donner une fessée, on y saupoudre pas mal de *bluff*, on agite le tout avec la canne

de feu Barnum, et on le fait servir très chaud par dix trombonistes absolument glabres, qu'on dresse à se camper devant la rampe, au moment de la coda.

Cuisine à part, Sousa n'a pas compris les *Préludes* de Listz. Ces préludes ont un sens absolument spécial, que le programme, pourtant, indiquait parfaitement ; et s'ils ne rendent pas précisément tout ce qu'a voulu dire Lamartine, ils sont peut-être l'avant-coureur de cette musique de l'avenir que le grand pianiste aurait pu révéler à son illustre gendre... Le rythme enlevant mais forcément monotone des pas redoublés ne leur convenait donc pas ; ils devaient être exécutés avec une fantaisie qu'on n'eût pas oser condamner, même si elle eût été excessive. Car Listz est toujours l'homme des rapsodies... et ça lui suffit pour être un grand musicien.

Cependant il est permis de ne pas comprendre les *Préludes*, et c'est déjà quelque chose d'honorable que de les jouer ; mais il n'est pas aussi inoffensif de composer des symphonies inspirées de *Ten nights in a bar room*. Le titre, très spirituel du reste, du poème symphonique de M. Sousa, annonçait des commentaires musicaux sur le vin de Champagne, les vins du Rhin, les whiskeys et les autres liqueurs. Eh ! bien, lorsque M. Sousa eût agité tout cela pendant un quart d'heure, on eut la sensation d'avoir bu de la piquette tout le temps...

Mais... il y a les marches de Sousa. Oh ! ça, c'est amusant. Au fait, j'ai oublié de mettre dans ma recette pour chef de musique yankee : " On ajoute un *two-steps*, toujours le même, et on le joue pendant vingt ans."

Comme de raison, le public y prend un plaisir où il entre un peu d'orgueil, car, ayant entendu le *two-steps* si souvent, il s'imagine à la fin que c'est lui qui en est l'auteur...

Jean Valier.

